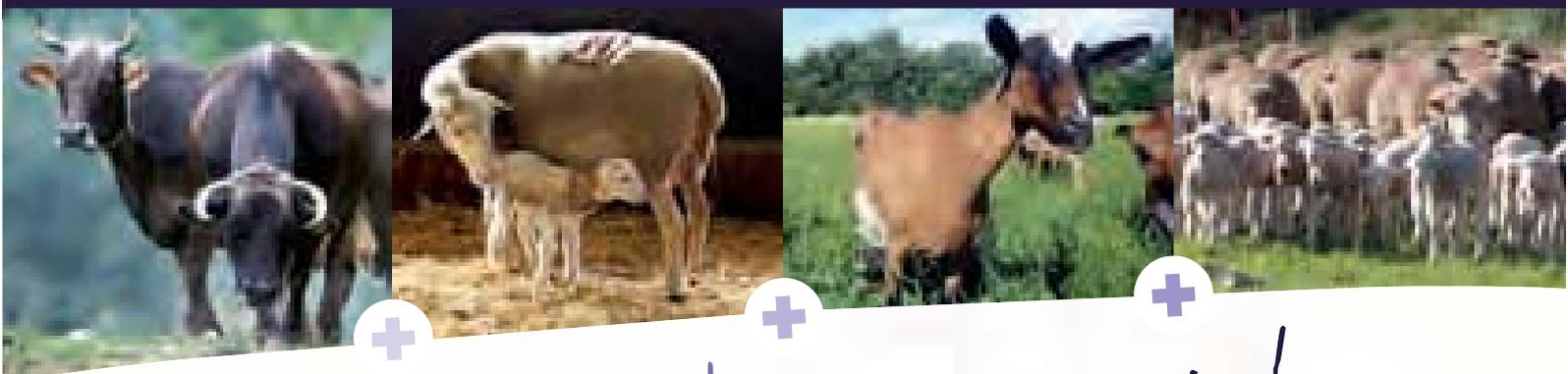


Santé des élevages

Provence-Alpes-Côte d'Azur

GDS 04 | GDS 05 | GDS 06 | GDS 13 | GDS 83 | GDS 84 | FRGDS PACA



Comprendre pour agir!





Sommaire

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE - 04

+ Les actions du GDS	p.4
+ La prophylaxie des petits ruminants	p.5
+ L'étude Brucella ovis	p.6-7
+ La surveillance des avortements	p.8
+ Les autocontrôles des produits laitiers fermiers	p.9
+ L'offre en formation des GDS	p.10
+ L'accès aux caissons d'équarrissage	p.35
+ Les résultats de la prophylaxie bovine : campagne 2012	p.36-37
+ La BVD : diarrhée virale bovine	p.38
+ La BVD : La certification "Bovin non IPI"	p.39
+ La collecte des déchets de soins vétérinaires	p.40
+ Le plan Écoantibio 2017	p.41
+ Les tarifs de prophylaxie	p.42
+ Les adresses utiles	p.43

PACA

+ Les enjeux nationaux et évolution GDS	p.11
+ CSSA et FMS : mutualisation et solidarité en action	p.12-13
+ L'évolution du système sanitaire français : le nouveau défi des GDS	p.14
+ La gestion du parasitisme - Les kits coprologie	p.15-17
+ Les surveillances des maladies abortives	p.18-21
+ Pourquoi vermifuger régulièrement les chiens de troupeau ?	p.22-24
+ La fièvre Q ovine : quel niveau d'excrétion après mise-bas ?	p.25
+ La vasectomie du bélier: un outil pour grouper l'agnelage	p.26-27
+ La Besnoitiose bovine : vers la maîtrise de la maladie	p.28-29
+ IBR : assainir maintenant pour anticiper les évolutions nationales de demain	p.30-31
+ Une maladie émergente en Europe : la maladie de Schmallenberg	p.32-33
+ L'acidose ruminale de la chèvre	p.34

Conception: www.studiob-design.fr - **Impression:** Pure Impression sur papier PEFC (FCBA-08-008892) - Imprim'vert ®

Photos: Bovin 13, GDS 13, Maison de la Transhumance, Hervé Hôte, Syndicat Caprin 13, CORAM - F. Berthet, M. Peglion, P. Fabre, GDS 04, D-clic, B. Leterrier, L. Eon, P. Autef

Édito



Suite à la tenue des Etats Généraux du Sanitaire en 2011, initiative de l'Etat pour réformer le système sanitaire français, une page se tourne pour les GDS avec le démarrage de la nouvelle gouvernance sanitaire. La législation évolue et désigne comme Organisme à Vocation Sanitaire, notre fédération régionale : la FRGDS PACA. Ceci ne signifie nullement que les GDS, interlocuteurs départementaux des éleveurs, sont condamnés à disparaître ; mais de nouvelles missions seront confiées par l'Etat à notre FRGDS qui s'organisera avec les GDS départementaux pour les accomplir.

Ce bulletin vous est proposé grâce au soutien financier du Conseil Général et du Conseil Régional. Il se compose de pages régionales, élaborées par l'ensemble des GDS de la région et de la FRGDS PACA et traitent de thématiques communes, et de pages départementales rédigées par l'équipe technique du GDS 04 pour présenter ses actions spécifiques.

Je rappelle à tous les éleveurs que le GDS est administré par un conseil d'administration, dont vous trouverez la composition en bas de page. Pour toute demande, je vous invite à contacter vos représentants locaux ou directement le GDS.

La gestion du sanitaire reste une composante majeure, gage de réussite de la conduite de nos élevages. Le GDS est présent pour vous conseiller et vous orienter, avec l'aide financière du Conseil Général et du Conseil Régional.

Bonne lecture et meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Jean-Luc FABRE
Président du GDS 04

+ LE GDS 04

Son Conseil d'Administration

Président : Jean-Luc FABRE
Vice-Présidents : Francis SOLDA
Gérard LOUP
Trésorier : Florentin SCHAAL
Secrétaire : Céline MATHIEU

Ses membres :
Liliana GOLETTA
Florentin SCHAAL
Thomas SAVORNIN
Jean-Claude CHAILAN
Henri PROAL
Corine FREROT
Benoît CLEMENT

Son personnel

Directeur : Maxime MAROIS
m.marois.gdso4@gmail.com
Tél. : 04 92 36 62 29
Technicienne : Carine VILARDELL
c.vilardell.gdso4@gmail.com
Tél : 04 92 36 62 22
Vétérinaire-conseil :
Jean-Luc CHAMPION
jlucchampion@yahoo.fr



Les Actions du GDS

Espèces	Actions	Objectifs	Aides
 Bovins/ Ovins/ Caprins	Gestion des prophylaxies	Surveillance des Maladies Réputées Contagieuses et réglementées	Aide financière aux analyses, prises de sang et aux visites par le GDS, le Conseil Général et l'Etat
	Plans d'Actions et de Suivis Sanitaires en Elevages (PASSE)	Diagnostic d'avortement Surveillance parasitaire, Autres plans : BVD, paratuberculose...	Aide financière aux analyses (prise en charge par la FRGDS et le GDS) et conseils sur la conduite à tenir.
	Autocontrôles fromagers	Accompagnement pour la réalisation des autocontrôles des produits laitiers (organisation de tournées de ramassage)	Tarifs préférentiels sur les analyses, aide technique et financière en cas de problème sanitaire
	Collecte des déchets de soins vétérinaires	Aide à l'élimination des déchets vétérinaires (seringue, aiguilles, flacons vides, médicaments périmés)	Organisation de tournées de collecte
	Equarrissage	Amélioration du fonctionnement	Rénovation des caissons d'équarrissage et équipement des éleveurs en bacs d'équarrissage
	Formation/ Informations	Informé pour mieux prévenir	Diffusion d'informations sanitaires en fonction de l'actualité et organisation de formations Conseils techniques vétérinaires
	Caisse Coups Durs	Caisse à solliciter lors d'un grave problème sanitaire dans l'élevage	Aide financière
Bovins	La certification IBR	Permettre aux éleveurs bovins volontaires d'acquérir une appellation ou une garantie de leur cheptel, valorisable lors des échanges	Suivi de l'appellation ou de la garantie et conseil technique
	La garantie Paratuberculose		
	La garantie Bovin non-IPi	Permettre aux éleveurs bovins volontaires d'acquérir une garantie à l'animal	Prochainement disponible
Ovins	Génotypage tremblante	Programme de lutte contre la tremblante	Tarifs préférentiels d'analyse Suivi des résultats et subventions d'abattage et de repeuplement pour éliminer les béliers hypersensibles (porteurs au moins d'un allèle VRQ)
Apiculteurs	Déclaration des ruchers	Enregistrement des déclarations de détention et d'emplacement de ruchers Attribution des numéros d'apiculteur pour les nouveaux détenteurs	Conseil et information sur les démarches administratives

Le GDS propose et négocie des plans d'aide, notamment avec le Conseil Général. Ce travail du GDS permet la gratuité des analyses IBR, la gratuité des analyses Brucella ovis et de bénéficier de tarifs préférentiels avec le Laboratoire Vétérinaire Départemental.

La prophylaxie des petits ruminants



+ RÉSULTATS DE LA CAMPAGNE 2012

Au 1^{er} septembre 2012, **400 éleveurs** sur **779** ont réalisé la prophylaxie de leur troupeau, pour un total de **31 061 prises de sang**. Aucun cas de brucellose n'a été détecté.

Seulement **18 prises de sang** issues de **13 troupeaux** (dont 4 laitiers) se sont révélées non négatives, soit **0,06%** de l'ensemble des analyses (autant qu'en 2011). Il s'agissait de réactions atypiques ; les troupeaux ont néanmoins été suspendus de qualification.

+ MODALITÉS DE PROPHYLAXIE EN 2013

Aucun changement n'est à noter. La prophylaxie reste annuelle et suit les règles suivantes :

+ Dans l'ensemble des troupeaux ovins :

- + 25% des femelles âgées de plus de 6 mois,
- + Tous les béliers,
- + Les nouveaux animaux introduits depuis la prophylaxie précédente.

Dans les petits troupeaux de moins de 50 animaux, tous les animaux sont à prélever.

+ Dans l'ensemble des troupeaux caprins :

- + 100 % des animaux âgés de plus de 6 mois.

Allègement identique aux ovins à prévoir lorsque le nouvel arrêté sera en application.

+ L'Etat maintiendra sa participation financière pour tous les éleveurs, à hauteur de :

- + **0,38 €** par prise de sang (participation déduite sur la facture du vétérinaire pour les adhérents GDS),

- + **0,31 €** par analyse brucellose, versés directement au LVDo4, soit une gratuité des analyses pour les éleveurs.



+ UN NOUVEL ARRÊTÉ QUI NE DEVRAIT PLUS TARDER...

Son contenu est connu. La principale évolution concerne un allègement de la gestion des animaux positifs. Il faudra que **l'animal soit positif aux deux tests** (EAT et FC) pour qu'une suite soit donnée par la DDCSPP. Dans un premier temps, seul l'animal positif sera concerné (statut en cours de détermination) mais le troupeau gardera sa qualification. Si cet animal est à nouveau positif aux 2 tests 6 semaines plus tard, le troupeau sera mis sous surveillance et la qualification suspendue.

A noter qu'en 2012, un seul troupeau a été concerné par un résultat positif à la fois en EAT et FC.

Rappel à l'attention des éleveurs laitiers - fromagers : le choix de la période de prophylaxie peut être lourd de conséquences. En cas de résultat défavorable en cours de lactation, la DDCSPP 04 suspend votre qualification et vous oblige à pasteuriser le lait avant transformation, jusqu'à l'abattage de l'animal qui a réagi et / ou recontrôle favorable de l'ensemble du troupeau.

Si votre conduite d'élevage le permet, profitez de la période de tarissement pour réaliser votre prophylaxie.



La surveillance de l'épididymite du bélier



Une nouvelle fois, en 2012, le GDS a pu maintenir une surveillance de l'épididymite du bélier due à une infection par la bactérie *Brucella ovis*, de l'ensemble des béliers du département.

Ce contrôle totalement gratuit pour les éleveurs grâce au financement de **75%** des analyses par le **Conseil Général** et de **25%** par le **GDS**, a lieu au moment de la prophylaxie. Le montant global de ce dépistage s'élève à **18 000 €**.

Même si les résultats sont une nouvelle fois satisfaisants (hormis dans certains troupeaux), des rappels sur l'infection et sur la conduite à tenir s'imposent.

+ UNE INFECTION VÉNÉRIENNE DU BÉLIER, CAUSE DE STÉRILITÉ

L'infection à *Brucella ovis*, responsable d'épididymite, est une cause majeure d'infertilité du bélier. Il s'agit d'une pathologie du mâle. Aucune conséquence n'est à souligner chez la brebis.

Cette infection provoque chez les béliers une **infection de l'appareil génital notamment des lésions** unilatérales ou bilatérales de **l'épididyme et des testicules** (modification de la consistance, nodules) qui fabriquent les spermatozoïdes. **Un risque important de stérilité complète ou de moindre fertilité (faible concentration du sperme en spermatozoïdes et augmentation du taux de spermatozoïdes anormaux)** des béliers est à craindre.

La transmission peut être :

- + **directe** entre béliers, par voie sexuelle ou par contact oral avec l'urine infectée.
- + ou **indirecte** au moment de la lutte par saillies successives d'une même brebis par des béliers de statut différent.



Le sperme est la source de contamination majeure : il s'agit d'une maladie vénérienne.

Un trop grand nombre de béliers infectés dans un troupeau risque d'avoir des conséquences sur le taux de fertilité du troupeau et sur le nombre d'agneaux à naître.

+ COMMENT LA DÉPISTER ?

Un contrôle par sérologie tel qu'il est proposé aux éleveurs lors de la prophylaxie est indispensable et permet d'assurer la surveillance de son troupeau et de préparer la future lutte, en écartant les béliers infectés.

Une sérologie des béliers s'impose également lors de tout achat ou de mélanges en montagne entre plusieurs élevages. Chaque éleveur contrôle ses propres béliers et s'impose de ne pas monter les béliers infectés (cette règle est inscrite dans le règlement sanitaire des groupements pastoraux).

+ RÉSULTATS DU DÉPISTAGE 2012

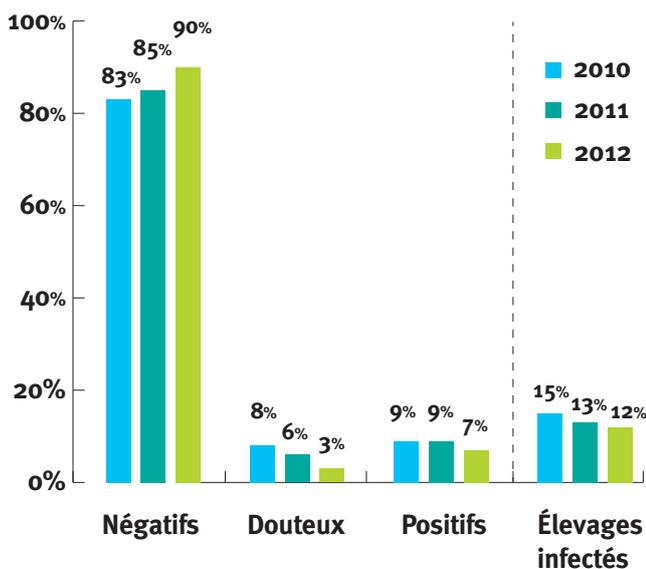
+ ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Au 15 septembre, **2 879 béliers** répartis dans **385 élevages** ont été dépistés. **6% des élevages testés ont des béliers positifs.**

Négatif	Douteux	Positif
95,9%	1,4%	2,7%

Les résultats obtenus témoignent d'un faible nombre de béliers positifs. Néanmoins, la vigilance doit être maintenue.

+ RÉGION PACA



Le pourcentage de béliers positifs diminue progressivement, tout comme le pourcentage d'élevages infectés. La situation est très acceptable dans les Alpes de Haute-Provence et identique à celle observée dans les Hautes-Alpes. Par contre dans les Bouches du Rhône, elle reste toujours préoccupante : **14% des béliers sont positifs et 40% des troupeaux testés sont positifs.** Le Var et le Vaucluse présentent des résultats intermédiaires aux 2 situations précédentes.

Expérimentation

*Pour tenter de prédire si un bélier séropositif à *Brucella ovis* présente un risque de stérilité, les GDS de PACA ont mis en place une étude portant sur 220 béliers issus de troupeaux infectés (du 13, 04, 84 et 83) et faisant intervenir l'Ecole Vétérinaire de Toulouse et l'ANSES d'Alfort.*

*L'objectif de l'étude est d'évaluer dans les troupeaux infectés, la relation entre le taux d'infection des béliers et leur fertilité (estimée par l'examen clinique de l'appareil génital et l'examen de la semence) et la recherche d'une excrétion de *B. ovis* dans le sperme.*

Les prélèvements réalisés sont en cours de traitement et les résultats seront communiqués ultérieurement.

Pour le département, la situation est acceptable. Mais il faut rester vigilant et maintenir une surveillance des béliers ; une recrudescence non anticipée serait catastrophique.

Conduite à tenir lors d'achat de béliers :

Inspecter l'appareil génital et palper les testicules vous éviteront bien de mauvaises surprises !





La surveillance des avortements : la vigilance s'impose



ILLUSTRATION PAR DES CAS CONCRETS

Au cours du printemps passé, un cas clinique de brucellose a été décrit chez un enfant en Rhône-Alpes et un **cas de brucellose** a été diagnostiqué dans une exploitation laitière bovine de Haute-Savoie. C'est l'avortement d'une vache du troupeau qui a alarmé l'éleveur et qui a permis d'établir un diagnostic. Tous les animaux de cette exploitation ont dû être abattus et ont été indemnisés par l'Etat.

Dans les deux cas cités, c'est ***Brucella melitensis*** qui a été mise en évidence, espèce de *Brucella* spécifique des ovins et caprins, mais également transmissible aux bovins. C'est l'espèce la plus virulente pour l'Homme, qui cause la **Fièvre de Malte** : qui fut dans le temps, largement répandue dans notre région.

La brucellose est une maladie grave. La France n'enregistre aucun cas de brucellose ovine depuis fin 2003. Comme le rappellent ces derniers événements, un risque sanitaire ne peut jamais être définitivement écarté : **le maintien des acquis nécessite la coopération de tous.**

Des analyses régulières sont faites sur le sang dans le cadre de la prophylaxie obligatoire. Cependant, la prophylaxie ne doit pas endormir votre vigilance : **ce sont les avortements qui sont le signal d'alerte le plus précoce de l'infection du troupeau.** En effet lors de l'avortement brucellique, il y a une excrétion massive de *Brucella* notamment par le placenta, les sécrétions et l'avorton d'où **un grand risque de contagion pour les autres animaux et pour les éleveurs.**



Le GDS vous rappelle que la déclaration des avortements demeure **obligatoire**. Elle permet, comme cela a été le cas pour cet élevage de Haute-Savoie, de tirer la sonnette d'alarme en dehors des périodes de prophylaxie. **La visite vétérinaire avec prélèvements pour recherche de Brucellose est prise en charge par l'Etat.**

De plus des analyses complémentaires sont financées par le GDS (dont 80% par la FRGDS) pour établir un **diagnostic différentiel** des avortements pour les maladies suivantes :

- + **Bovins** : Chlamydiose et Fièvre Q
- + **Caprins** : Chlamydiose, Fièvre Q et Toxoplasmose
- + **Ovins** : Chlamydiose, Fièvre Q, Salmonellose et Toxoplasmose (voire Pestivirus)

L'origine du foyer de Haute-Savoie reste inconnue. C'est pourquoi, il est absolument impératif qu'une discipline de déclaration des avortements soit adoptée par tous les éleveurs ; faute de quoi la brucellose, maladie contagieuse, pourrait rediffuser et anéantir 30 années de lutte.

Appelez votre vétérinaire dès le 1^{er} avortement bovin ou caprin et impérativement dès le 3^e avortement ovin.

Les autocontrôles des produits laitiers fermiers

Vérifiez l'efficacité de votre plan de maîtrise des risques en procédant à des autocontrôles réguliers.

+ QUELLES FRÉQUENCES POUR LES AUTOCONTRÔLES ?

Les fréquences indiquées dans ce tableau sont des recommandations et non des obligations réglementaires. Vous devez considérer les autocontrôles comme un outil de suivi de la qualité de vos produits : vous pouvez donc aller au-delà de la fréquence préconisée, ou avoir une gestion différenciée selon les germes.

Transformation journalière moy.*		Autocontrôles microbiologiques
Bovins	Caprins Ovins	
< 200 Litres	< à 100 Litres	Au minimum 2 par an
De 200 à 500 Litres	De 100 à 200 Litres	Au minimum 3 par an
> à 500 Litres	> à 200 Litres	Au minimum 4 par an

* quantité moyenne transformée divisée par le nombre de jours effectifs de production.

+ BILAN DES AUTOCONTRÔLES 2012

78 producteurs ont participé aux autocontrôles organisés par le GDS, soit **80** ateliers fromagers ou laitiers (**66% caprins, 6% bovins et 8% ovins**). Ainsi, **889** analyses ont été effectuées par l'intermédiaire du GDS.

+ PRINCIPAUX RÉSULTATS DANS LES PRODUITS

- + **Listéria et Salmonelle** : **Aucun résultat positif.**
- + **Staphylocoque** : 9% des fromages analysés sont hors-normes et ont entraîné 22 recherches d'entérotoxine **toutes négatives.**

Type de fromage			
Lactique	Présure	Pâte pressée	Pâte molle
3	10	7	2
22 résultats hors normes en S. Aureus			

La technologie de fabrication des présures reste la fabrication à risque pour le dépassement des normes en matière de Staphylocoques.

Pour enrayer la contamination du lait par les Staphylocoques, il faut toujours agir sur plusieurs paramètres comme :

- + La maîtrise de la technologie fromagère : notamment pour les caillés doux quelques dizaines de Staphylocoques dans le lait suffisent à un développement massif dans les fromages.
- + ...carter le lait des animaux dépistés excréteurs, de la fabrication de caillé doux, surtout après une tentative de traitement non satisfaisante (à n'utiliser que pour la fabrication des lactiques car une bonne acidification empêche le développement des Staphylocoques).

Intervenir avant la recherche d'entérotoxine : Pensez à contacter le GDS dès que le seuil de **10 000 Staphylocoques/g** de fromage est dépassé afin que l'on puisse vous aider à mettre en place des actions correctives. *Cette intervention peut être totalement gratuite ou vous coûter au maximum 20% du coût réel en fonction du nombre d'animaux à prélever.*

Pour participer aux autocontrôles : CONTACTEZ LE GDS !



L'offre en formations



La participation aux formations proposées par le GDS est l'occasion pour les éleveurs de discuter et d'échanger sur leurs pratiques.

Le déroulé de ces formations s'articule de sorte qu'il permet d'alterner entre exposés en salle et mise en pratique dans un élevage. Ces formations s'adressent à tous, aussi bien aux éleveurs qui démarrent dans le métier qu'aux plus expérimentés.

+ FORMATIONS DISPONIBLES

Le GDS 04 dispense les formations intitulées **“Eleveur ovin infirmier de son troupeau”** et **“Eleveur caprin infirmier de son troupeau”**.

L'objectif général est l'acquisition ou la révision des réflexes de base à avoir pour inspecter son troupeau et examiner un animal malade.

Le contenu général de ces formations est le suivant :

- + Examen de l'animal malade
- + Les principales maladies rencontrées et les remèdes existants
- + L'utilisation des médicaments et la gestion de la pharmacie

La durée de ces formations est d'une journée.

+ D'AUTRES FORMATIONS EN RÉFLEXION

Le GDS a aussi le projet d'élaborer une formation pour les éleveurs bovins. Elle sera construite sur le même modèle que les précédentes mais ciblera des problématiques bovines (pathologie des veaux



(diarrhées, maladies respiratoires...) / bilan de fertilité, contention...).

Le GDS souhaite aussi pouvoir proposer prochainement une formation sur l'apprentissage de l'autopsie.

+ UNE RÉFLEXION RÉGIONALE MENÉE PAR LES GDS

Afin d'élargir le panel de formations, qui puisse couvrir les différentes productions et répondre aux attentes des éleveurs de la région, une mutualisation des compétences vétérinaires présentes dans les GDS semble nécessaire et permettra d'élaborer un catalogue plus complet.

Toutes les formations proposées sont éligibles au fonds VIVEA, donc soyez vigilant aux dates de session et inscrivez-vous.

Le GDS reste à l'écoute des éleveurs sur les besoins en formation.

Une nouvelle **politique sanitaire**

Avec la publication de 5 décrets fin juin, se clôt le cycle de rénovation de la politique sanitaire française ouverte en 2009 avec les États Généraux du Sanitaire et de nouveaux "outils" sont mis en place. Dans ce nouveau dispositif, le réseau des GDS voit son rôle et ses missions renforcés et accrus.

Adapter ce qui a fait ses preuves aux nouveaux enjeux, changer ce qui doit l'être : tel était l'objectif recherché dans les débats de 2009. Ainsi, l'accroissement des risques liés à la libéralisation des échanges et au réchauffement climatique a conduit à une nouvelle approche plus souple de l'action sanitaire fondée sur une classification des dangers selon leur gravité et leur dangerosité, les plus importants restant naturellement de la responsabilité de l'Etat. Ainsi, une politique de surveillance épidémiologique renforcée a-t-elle été mise en place.

Dans le cadre de cette nouvelle politique, les GDS deviennent, dans le domaine animal, et plus encore qu'hier les interlocuteurs privilégiés de l'Administration et les "chefs d'orchestre" de l'action professionnelle. Tout en maintenant un réseau de terrain de proximité au travers des GDS départementaux, la Fédération Régionale devient l'Organisme à Vocation Sanitaire unique déléataire de missions de service public pour toutes les espèces. Naturellement, les GDS continueront d'agir aux côtés des éleveurs dans la lutte contre les maladies économiques ou commerciales (IBR, BVD, ...). Par ailleurs, la FRGDS pilotera au sein d'une Association Sanitaire Régionale, l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma régional de maîtrise des dangers sanitaires animaux, avec comme objectif de renforcer la sécurité sanitaire.



C'est ainsi qu'en PACA certainement, une attention toute particulière sera portée, par la Fédération Régionale et tous ses partenaires, aux risques liés à la transhumance ou, plus largement, aux dangers qui menacent les petits ruminants, tout en minimisant les coûts par la recherche d'économies d'échelle.

Cette approche globale qui renforcera l'efficacité de l'action de chacun permettra également une maîtrise des coûts par la recherche de synergies et d'économies d'échelle.

Une page nouvelle s'ouvre devant les éleveurs et leurs organisations sanitaires ; il vous appartient de l'écrire tous ensemble.

Michel COMBES
président de GDS France



Caisse Solidarité Santé Animale (CSSA) Fonds Mutualisation Sanitaire (FMS) : Mutualisation et solidarité en action

Les maladies animales, réglementées ou non ont un impact économique qui peut être important sur les élevages. Dès leur création les GDS ont mis en place des caisses mutualistes permettant d'aider les éleveurs en difficulté suite à des problèmes sanitaires. De nouveaux dispositifs sont apparus ces dernières années.



+ AGIR EN COMPLÉMENT DES AIDES PUBLIQUES

L'Etat et l'Europe indemnisent les éleveurs touchés par des maladies réglementées pour les **pertes liées à l'application de la police sanitaire** (brucellose, tuberculose, tremblante...) et parfois pour la mortalité. Les GDS se sont donc mobilisés pour aider les éleveurs à faire face aux autres pertes, sans vouloir couvrir l'intégralité des dommages subis.

+ CSSA, UN DISPOSITIF AUTONOME

En 2007, constatant que les pertes dues à la Fièvre Catarrhale Ovine clinique étaient élevées et mal indemnisées, les GDS ont constitué la Caisse de Solidarité Santé Animale (CSSA) sur la base d'une cotisation à l'animal, appelée à l'échelle nationale, pour couvrir une partie des **pertes sanitaires**. Ce dispositif fait **partie intégrante des GDS**, les règles et montants d'indemnisation sont décidés par le conseil d'administration de GDS France.

En 2010, le règlement de la CSSA a été modifié diversifiant ces possibilités d'intervention en constituant 4 sections :

+ **“Réserve”** : pertes sanitaires liées au passage de maladies de la liste OIE* (FCO...)



+ **“Intervention”** : actions sanitaires concernant des maladies d'intérêt national (pourrait concerner Schmallenberg)

+ **“Etude et Recherche”** : soutien à des programmes de recherche ou d'étude concernant la santé animale (BVD, besnoitiose...)

+ **“Régionale”** (CRSSA**) : actions relevant des compétences de la CSSA mais pour des maladies d'intérêt régional (Etude sur *B. ovis*)

La FRGDS, gestionnaire de la CRSSA fixe le montant de la part régionale de la cotisation. Depuis la création de cette caisse, les administrateurs de la FRGDS n'ont pas jugé opportun de collecter une cotisation spécifique.



⊕ FMS, SYNERGIE
ÉLEVEUR /
ÉTAT / EUROPE

Dans le cadre de la PAC, les Etats et l'Europe ont décidé d'apporter une aide aux éleveurs subissant des **pertes économiques liées au blocage des exploitations** (essentiellement l'interdiction de mouvement des animaux). Ces aides font l'objet **d'une intervention conjointe de fonds publics et de fonds de mutualisation professionnels**. Les fonds publics couvrent 65 % des indemnités versées, les 35% restants provenant des cotisations des éleveurs.

Les GDS qui disposaient déjà du fonds Fièvre Aphteuse ont décidé d'élargir la liste des maladies éligibles pour créer le **Fonds de Mutualisation Sanitaire (FMS)**. L'appel de cotisation et la gestion des dossiers d'indemnisation sont gérés par les **GDS qui représentent le FMS** dans les départements.

* OIE : *Office International des Epizooties*

** CRSSA : *Caisse Régionale Solidarité Santé Animale*

Nicolas CORBOZ
FRGDS PACA



L'évolution du système sanitaire Français : le nouveau défi des GDS



Depuis juillet 2012, le réseau "FRGDS - GDS" est reconnu par l'Etat comme l'interlocuteur régional en santé animale (OVS). L'évolution de ce statut constitue une véritable révolution pour nos associations.

+ ÉLARGISSEMENT DES MISSIONS DES GDS

Par souci d'économie, l'Etat a souhaité partager la responsabilité de la surveillance sanitaire avec les acteurs professionnels. Certaines missions jusqu' alors effectuées par les services vétérinaires (DDPP) vont être déléguées aux GDS.

Une majorité des GDS assume déjà la gestion de la prophylaxie des ruminants et l'édition des cartes vertes (ASDA) pour les bovins. Dans les mois qui viennent ces délégations seront généralisées et étendues à de nouvelles espèces.

La FRGDS deviendra l'interlocuteur régional des services de l'Etat : elle sera l'OVS Santé Animale au niveau régional (voir encadré). Elle sera chargée de la définition de la politique de maîtrise des dangers sanitaires. Pour sa mise en œuvre, elle s'appuiera sur les organismes sanitaires reconnus : les GDS.

+ UN RENFORCEMENT DE L'ÉCHELON RÉGIONAL

En complément des organismes techniques (FRGDS, GDS...), une nouvelle instance regroupera l'ensemble des acteurs des filières agricoles : **le Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale** qui sera présidé par le Préfet de Région. Il sera consulté sur les moyens mis en œuvre pour la prévention et la lutte contre les maladies réglementées ainsi que sur des actions collectives volontaires sur des maladies d'intérêt régional (Epididymite contagieuse du bélier, Besnoitiose...).

Témoignage de M-P Callet (GDS 13), élue au CA de GDS France

Face à ces évolutions qui doivent se mettre en place dans les 5 années à venir, vos représentants s'impliquent et se mobilisent. Nous tenons à conserver la proximité avec les éleveurs et à maîtriser les coûts liés aux nouvelles missions. Le maintien des actions volontaires au service des éleveurs qui ont constituées jusqu'aujourd'hui l'essentiel de notre travail nous semble également indispensable.

Un Organisme à Vocation Sanitaire Santé Animale c'est une organisation professionnelle (association, coopérative, syndicat)

- + Reconnue par l'Etat
- + Dont l'objet principal est la défense et l'amélioration de l'état sanitaire de l'ensemble des espèces animales
- + Indépendante des intérêts économiques de ses membres
- + Qui reçoit des missions confiées par l'Etat
 - + gestion des prophylaxies
 - + édition des ASDA
 - + surveillance des maladies émergentes

Nicolas Corboz - FRGDS PACA

La gestion du parasitisme

D'abord expérimentée auprès des éleveurs en agriculture biologique, l'action "Gestion du parasitisme" a été étendue à l'ensemble des éleveurs volontaires en 2011. A cette occasion, un kit de prélèvement gratuit pour l'éleveur a été mis en place. Un bilan de cette action est dressé après un an de fonctionnement.

+ LE KIT COPROLOGIE

Le kit contient le nécessaire pour la réalisation des prélèvements et leur envoi au laboratoire. Une fiche navette accompagne le kit et permet de mentionner le vétérinaire destinataire des résultats qui réalisera les interprétations. Elle permet également de recueillir des informations sur les catégories d'animaux qui composent les lots de prélèvements. **Deux lots d'analyse par éleveur et par an** sont pris en charge par la FRGDS : **80% du coût est financé par le Conseil Régional et 20% par les GDS.**

Ces kits sont utilisés dans les Alpes de Haute Provence, les Hautes-Alpes, les Alpes-Maritimes et les Bouches du Rhône. Le Var et le Vaucluse ont déjà mis en place des actions similaires avec l'aide de leurs Conseils Généraux. Les résultats de ces départements ont cependant été intégrés à la synthèse régionale.

Vous pouvez vous procurer ce kit par l'intermédiaire de votre vétérinaire ou du GDS.

+ BILAN DE LA CAMPAGNE 2011

Bien que l'action soit ouverte à toutes les espèces, ce sont surtout les éleveurs ovins et caprins qui y ont participé.

Les seuils d'interprétation des analyses coprologiques sont récapitulés dans le tableau suivant :

NB : Dans tous les cas, la lecture des résultats par votre vétérinaire est essentielle.

Nb. d'œufs par g de fécès	Degré d'infestation			
	Faible +	Moyen ++	Fort +++	Massif ++++
Strongles digestifs	0 à 300	300 à 1000	1000 à 3000	> 3000
Strongles pulmonaires	0 à 100	100 à 300	300 à 500	> 500
Petite douve (Dicrocoelium)	0 à 100	100 à 300	300 à 700	> 700
Grande douve (Fasciola)	Danger quel que soit le taux			
Moniezia ou Tenia	Absence ou présence			

+ Chez les ovins :

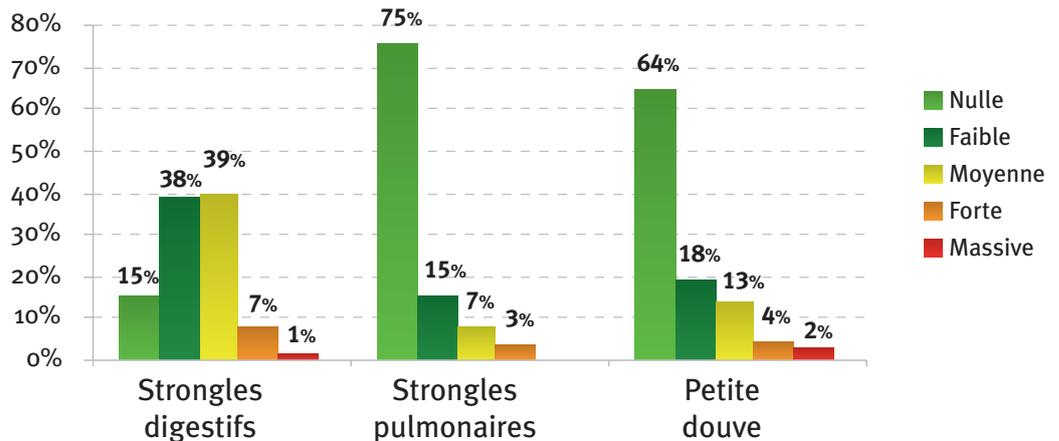
Les strongles digestifs sont les parasites les plus fréquemment rencontrés. Pour seulement 15% des lots, les analyses sont négatives et près de la moitié des lots sont moyennement à massivement infestés.

39% des lots ont un degré moyen d'infestation : pour ces animaux, le traitement est à raisonner en fonction de différents facteurs (saison, stade physiologique, état des animaux...).

Les strongles pulmonaires sont moins fréquents : pour 75% des lots, les analyses sont négatives.

La petite douve ne touche que 36% des lots mais la proportion d'élevages moyennement à massivement touchés est non négligeable (19% des lots).

Répartition des troupeaux ovins selon leur degré d'infestation parasitaire



+ Chez les caprins :

Le nombre d'analyses en caprin est plus faible mais quelques tendances peuvent être dégagées :

- + **Strongles digestifs** : A la différence des ovins, les caprins sont très peu touchés par les strongles digestifs (37% des lots ont des analyses négatives et 33% des lots sont faiblement infestés).
- + **Strongles pulmonaires** : En revanche, ils sont plus sensibles que les ovins aux strongles pulmonaires puisque 39% des lots sont moyennement à massivement infestés (contre 10% chez les ovins).
- + **Petite douve** : elle touche très rarement les caprins : 92% des analyses sont négatives.

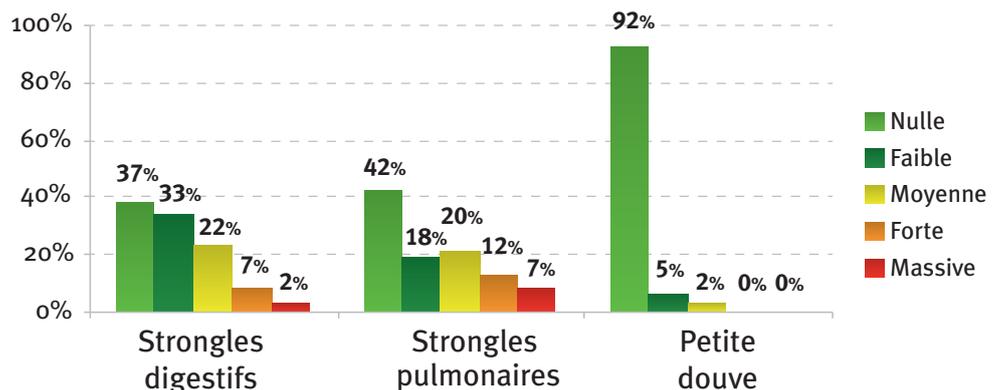
Les ovins sont davantage sensibles aux strongles digestifs et à la petite douve, alors que les caprins sont plus sensibles aux strongles pulmonaires.

+ Chez les bovins :

Etant donné le faible nombre d'analyses en bovin, il est impossible de pouvoir dresser des tendances régionales. Néanmoins il a été constaté que **toutes les analyses sont négatives en strongles pulmonaires** et que **les niveaux d'infestation en strongles gastro-intestinaux sont très bas**.

Pour la petite douve seulement 7 lots sont faiblement infestés (tous les lots touchés sont des lots d'animaux adultes).

Répartition des troupeaux caprins selon leur degré d'infestation parasitaire



Du paramphistome a également été mis en évidence dans 2 lots de bovins.

Globalement, le niveau de parasitisme dans la région est modéré : pour l'ensemble des parasites, les infestations fortes et massives ne représentent qu'une petite proportion des échantillons analysés.

+ INFLUENCE DE LA SAISON

Le nombre d'analyses relevant des niveaux d'infestations moyens à massifs est plus élevé en hiver (de Novembre à Décembre). On suppose que ces niveaux élevés sont issus d'une contamination lors du pâturage d'automne, voire même du printemps précédent.

On observe également un pic en Mars/Avril qui s'expliquerait par des contaminations automnales, décelées seulement au printemps suivant, les éleveurs ayant tardé à réaliser des coprologies.

+ A quelle période réaliser des analyses coprologiques ?

+ **En préventif** : Les contaminations par les larves infestantes ayant lieu pendant la saison de pâturage, une analyse **avant l'entrée en bergerie en Novembre-Décembre** permet de contrôler le niveau d'infestation des animaux, et éventuellement envisager un traitement. Pour certains systèmes d'élevage dans lesquels les animaux passent l'hiver en bergerie, cette période présente également l'avantage de limiter les recontaminations.

Une deuxième coprologie de surveillance peut également être réalisée **début juin, après la mise à l'herbe** afin de s'assurer que de nouvelles infestations n'ont pas



Kit d'analyses coprologiques

eu lieu et, le cas échéant, pouvoir traiter avant la montée en estive.

+ **En curatif** : une analyse coprologique peut aussi être utile en cas de dégradation de l'état des animaux ou en cas de suspicion d'infestation. La coprologie permet alors de confirmer le diagnostic ; le vétérinaire pourra ajuster le traitement en fonction du niveau d'infestation.

Un objectif : une gestion raisonnée du parasitisme en évitant les traitements systématiques.

Cet état des lieux met en avant une bonne gestion du parasitisme par les éleveurs et les vétérinaires. Elle est facilitée par des conditions d'élevage peu propices au développement des parasites : élevages extensifs et climat méditerranéen.

L'utilisation des kits coprologie devrait permettre de limiter l'utilisation d'antiparasitaires aux seuls animaux le nécessitant.

**Marceline PEGLION, Nicolas CORBOZ -
FRGDS PACA**





Les Surveillances des maladies abortives



En complément de la recherche de la Brucellose, prévue dans le cadre de la surveillance réglementaire, la FRGDS et les GDS, avec l'aide financière du conseil régional PACA et de certains Conseils Généraux (13, 83 et 84), proposent un diagnostic complémentaire des principales maladies abortives : le PASSE avortement. Une synthèse des résultats par la FRGDS permet de connaître les causes d'avortement majeures et de faire évoluer les protocoles de diagnostic.

En 2011, **256** recherches des causes d'avortement ont été réalisées dans **237** élevages de la région.

138 élevages ovins ont fait appel à un diagnostic avortement, **98** élevages bovins et seulement **16** élevages caprins (certains élevages ont connus plusieurs épisodes d'avortement dans l'année).

Peu d'élevages des départements du 13 et du 06 ont sollicité un diagnostic avortement.

+ DIFFÉRENTS TYPES D'ANALYSES

En fonction des prélèvements faits, et des maladies recherchées, différentes méthodes d'analyses peuvent être mises en oeuvre :

+ **La bactériologie (sur avorton et placenta)** : garanti un diagnostic de la Salmonellose et une suspicion de Chlamydie et Fièvre Q (sans pouvoir différencier ces deux maladies). Ce diagnostic est direct par la mise en évidence du microbe.

+ **La sérologie (sur prise de sang)** : Elle permet de diagnostiquer la Salmonellose, la Fièvre Q, la Chlamydie et la Toxoplasmose. On recherche la présence d'anticorps contre la maladie. A noter qu'un résultat positif n'est pas forcément le signe du passage récent de la maladie (sauf pour la Salmonellose). : il permet surtout de confirmer le contact de l'animal avec la maladie (d'où la présence d'anticorps) mais sans pouvoir dire si ce contact

est récent ou non et si la maladie est réellement à l'origine de l'avortement.

+ **La PCR (sur avorton, placenta ou écouvillon vaginal)** : cette technique est très sensible et basée sur la recherche de l'ADN du pathogène. Elle permet de savoir si l'animal testé est porteur de l'agent pathogène responsable de la maladie. Un résultat positif est donc plus facilement interprétable dans la mesure où il est quantifié. En plus de la Fièvre Q, de la Chlamydie et de la Toxoplasmose, elle permet de dépister la Pestivirose (Border Disease). En revanche, la salmonellose n'est pas recherchée actuellement en routine par cette méthode.

Surveillance Brucellose

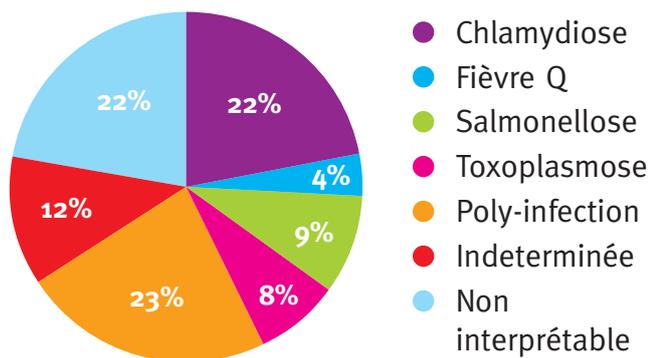
*Depuis 2003, la France n'avait plus eu de cas de Brucellose. En 2012, deux foyers de Brucellose bovine ont été détectés : un dans le Nord-Pas de Calais suite à des achats en Belgique, un en Haute-Savoie lié probablement à une résurgence de Brucellose ancienne (ce dernier cas est dû à *Brucella melitensis*, la brucellose classique des petits ruminants et a été à l'origine d'un cas d'infection humaine).*

La surveillance de la Brucellose reste indispensable, et nécessite déclaration et analyse des avortements !

+ AVORTEMENTS OVINS

Les méthodes de diagnostic utilisées sont basées principalement sur la bactériologie et la sérologie.

Répartition des causes abortives dans les cheptels ovins d'après 86 analyses sérologiques



Il est impossible d'aboutir à un diagnostic de certitude dans de nombreux cas : 12% des analyses sont négatives pour toutes les maladies dépistées et dans 45% des cas les résultats ne permettent pas d'identifier précisément un agent pathogène (22% de résultats non interprétables et 23% de poly-infections).

+ La Chlamydirose : première cause d'avortement

Parmi les mono-infections, la Chlamydirose est de loin la cause abortive principale (22% des avortements), suivie par la Salmonellose puis la Toxoplasmose.

Les poly-infections représentent près d'un quart des causes abortives et ce sont souvent deux maladies associées. La Chlamydirose est dans ce cas également la pathologie la plus fréquente : elle est impliquée dans 60% des poly-infections. On retrouve de la Fièvre Q dans 55% des poly-infections alors qu'elle n'est impliquée comme cause directe que dans 4% des avortements à mono-infection : il est donc

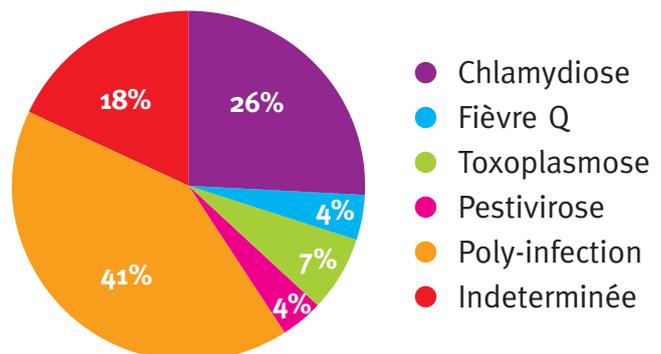
très probable que la fièvre Q circule à bas bruit dans de nombreux cheptels sans pour autant causer d'avortements.

La Chlamydirose, seule ou associée à d'autres maladies, et la Salmonellose, sont les causes principales d'avortement en élevage ovin dans la région.

+ La PCR : plus de précision dans le diagnostic

En plus d'une sérologie, des analyses PCR sur écouvillons vaginaux ont été réalisées dans 27 cas.

Répartition des causes abortives dans les cheptels ovins d'après 27 analyses PCR



La PCR met en évidence directement l'agent pathogène, malgré tout, un certain nombre de cas restent indéterminés (18%), probablement du fait que cette analyse ne détecte pas la Salmonellose en routine. En dépit d'un plus faible nombre d'échantillons analysés, la Chlamydirose reste la cause prédominante d'avortement. Elle est également toujours présente dans les cas de poly-infections. La Pestivirus est quant à elle rarement une cause d'avortement en mono-infection (4%), en revanche, on la retrouve souvent associée à une autre maladie (poly-infection). C'est donc une cause d'avortement non négligeable, qui n'est pas détectée par la sérologie.

Enfin, ces résultats nous permettent de confirmer que **la Fièvre Q est une maladie qui circule dans les élevages de la région, mais qu'elle est rarement à l'origine d'avortements (4%) chez les ovins.**

L'association PCR + Sérologie permet d'affiner le diagnostic et de diminuer le nombre d'avortements à cause indéterminée.

+ **Saisonnalité des avortements**

La répartition des avortements au cours de l'année correspond aux deux périodes principales d'agnelage dans la région, c'est-à-dire à l'automne et la fin d'hiver - début du printemps. Cependant, on remarque que les mois de Janvier, Février et Mars cumulent 67% des avortements recensés sur l'année 2011, tandis que les mois de Septembre, Octobre et Novembre ne comptabilisent que 19% des avortements.

Deux hypothèses peuvent être formulées suite à cette observation :

- + Un déroulement des agnelages plus difficile en hiver/printemps, en lien avec les pratiques d'élevage. En effet, dans un grand nombre d'exploitations de la région, les mises-bas se font en bâtiment durant cette période, ce qui pourrait être à l'origine d'une circulation de l'infection facilitée.
- + Une moindre détection et déclaration des avortements en alpage.

+ **AVORTEMENTS CAPRINS**

Le nombre limité d'épisodes abortifs analysés rend impossible la généralisation des résultats (16 élevages). On peut cependant constater que la sérologie permet rarement de conclure sur la cause abortive : il y a une forte proportion d'animaux séronégatifs.

La Chlamydie et la Fièvre Q sont les pathologies pour lesquelles on observe le plus d'animaux positifs, en revanche il y a très peu d'analyses positives en Toxoplasmose et Salmonellose.

Globalement, les avortements en caprins sont moins fréquents.

+ **AVORTEMENTS BOVINS**

Dans la quasi-totalité des cas, les analyses lors d'avortements bovins portent uniquement sur l'animal avorté. De plus, l'analyse se fait généralement dans les heures qui suivent l'avortement et la séroconversion de l'animal n'a pas forcément eu lieu. Le diagnostic de la cause abortive est donc difficile. Pour améliorer le diagnostic, il serait préférable de réaliser deux prélèvements à quelques semaines d'intervalle afin de détecter une éventuelle évolution du taux d'anticorps chez l'animal avorté.

En bovin, la recherche porte sur trois pathologies abortives principalement : la Salmonellose par bactériologie, la Chlamydie et la Fièvre Q par sérologie. Elargir les recherches pourrait également permettre d'améliorer le diagnostic.

- + **Salmonellose (112 analyses) :** la totalité des analyses sont négatives en Salmonellose. Cette pathologie affecte très peu les bovins. Sa recherche ne paraît donc pas nécessaire en routine.
- + **Fièvre Q et Chlamydie (130 analyses) :** comme évoqué précédemment, la sérologie avec un seul prélèvement le jour de l'avortement apporte rarement un diagnostic fiable.

La proportion d'animaux séronégatifs est très élevée, et peu d'animaux sont fortement positifs. 10% des animaux sont positifs à la Fièvre Q et 32% à la Chlamydie, mais sans qu'il soit possible d'établir un lien direct avec l'avortement.

+ Saisonnalité des avortements

La saisonnalité est moins marquée qu'en élevage ovin mais on observe tout de même un **pic d'avortements en Aout / Septembre / Octobre** (46% des avortements), qui correspond également à un pic de vêlage chez les éleveurs laitiers.



+ QUE FAIRE EN CAS D'AVORTEMENTS ?

- + **Isoler l'animal avorté** : il est potentiellement source de contamination
- + **Nettoyer/Désinfecter** le local où l'animal a mis bas pour éviter la contamination d'autres animaux.
- + **Déclarer/Prélever** : Appeler le vétérinaire et conserver le placenta et l'avorton pour réaliser des analyses. Bruler ou mettre à l'équarrissage les déchets une fois les prélèvements effectués.
- + **Ecarter le lait** des animaux avortés en élevage laitier jusqu'à la connaissance des résultats d'analyses.
- + **Enregistrer/Notifier** : inscrire le numéro de l'animal, l'âge, la date d'avortement et le mois de gestation dans le carnet sanitaire. Pour les avortements bovins de plus de 7 mois de gestation, le notifier à l'organisme chargé de l'identification.

+ QUELLES ÉVOLUTIONS POSSIBLES ?

Les résultats montrent les limites des diagnostics sérologiques et bactériologiques. L'utilisation du diagnostic bactériologique seul est très efficace pour la Salmonellose, en revanche pour les autres maladies (Chlamydie et Fièvre Q), la sensibilité du test est relativement faible.

Coupler l'utilisation de la PCR avec une analyse sérologique permet d'affiner le diagnostic et de diminuer le nombre de causes d'avortement indéterminées. Cependant, les méthodes utilisées (choix des matrices, recours aux analyses de mélanges...) doivent encore faire l'objet de validation.

Dans l'attente de ces évolutions, la FRGDS maintiendra son action en l'état car elle permet, avec l'aide des vétérinaires et des éleveurs de maintenir une surveillance des avortements de haut niveau, aussi bien pour la Brucellose que pour les autres maladies abortives.

Marceline PEGLION - FRGDS PACA





Pourquoi vermifuger régulièrement les chiens de troupeaux ovins ?



Il convient d'être particulièrement vigilant vis à vis de 3 cestodoses larvaires principalement chez le mouton, maladies parasitaires incurables provoquées par le développement de larves de 3 ténias différents du chien. Un déparasitage régulier est obligatoire.

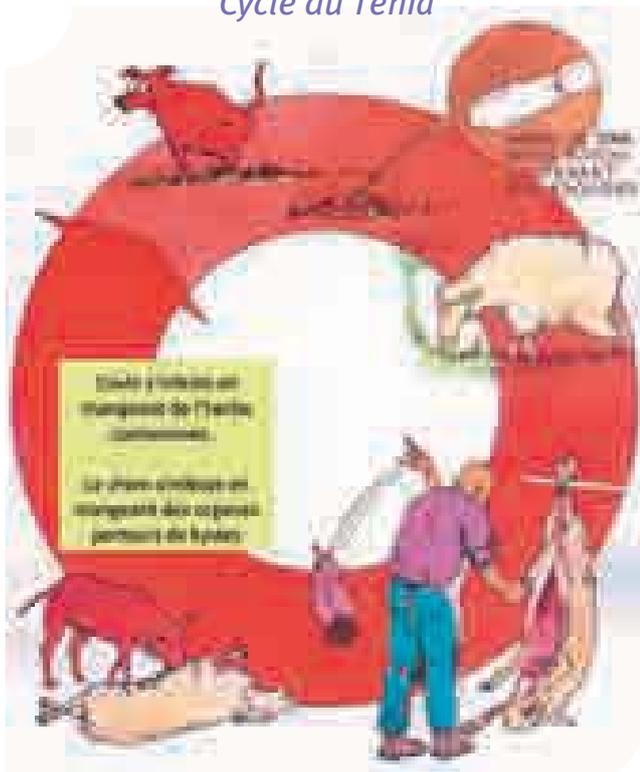
+ CYCLE DU TÉNIA

Le chien infesté héberge dans son intestin des ténias adultes. Il évacue avec ses excréments des anneaux de ténias remplis d'œufs. Ces œufs résistent de nombreux mois dans le milieu extérieur et peuvent donc contaminer prairie et foin.

Quand l'ovin ingère ces œufs, ceux-ci se transforment en larves dans l'organisme de l'ovin avec des localisations et des formes particulières selon l'espèce de ténia (3 espèces principales) :

+ **Le Ténia à Cysticerque** et **le ténia à Cœnure** sont des grands ténias dans l'intestin du chien (environ 1 mètre) et les anneaux sont bien visibles dans les crottes du chien.

Cycle du Ténia



+ **Le ténia Echinocoque** responsable des kystes hydatiques, est petit et ses anneaux ne sont pas visibles ; **c'est ce ténia qui est dangereux pour l'homme.**

+ LA CYSTICERCOSE

La cysticercose hépato-péritonéale : les larves se développent en "boules d'eau" sur le foie et sont à l'origine de cicatrices blanchâtres à sa surface, ce qui entraîne des saisies très fréquentes de foies d'agneaux à l'abattoir ; en cas d'infestation massive on peut retrouver de nombreuses boules d'eau dans la cavité péritonéale entraînant une saisie totale de la carcasse.



Ne pas confondre cette cysticercose du foie avec la ladrerie ou cysticercose musculaire des bovins (pouvant entraîner des saisies de carcasse), qui est due au ténia de l'Homme (ver solitaire).

+ LA COENUROSE OU TOURNIS

La cœnurose : le développement de kystes larvaires sur le cerveau et parfois dans la moelle épinière est responsable de la maladie plus connue sous le nom de "tournis" : les animaux atteints se mettent à tourner en rond ou à pousser au mur jusqu'à la mort ; il n'y a pas de traitement. Cette maladie touche particulièrement des **agnelles** et des **jeunes brebis**.

Quand le cœnure est localisé dans la moelle épinière, des signes de paralysie sont présents et dépendent de l'endroit où la moelle épinière est touchée.

+ L'HYDATIDOSE OU ECHINOCOCCOSE

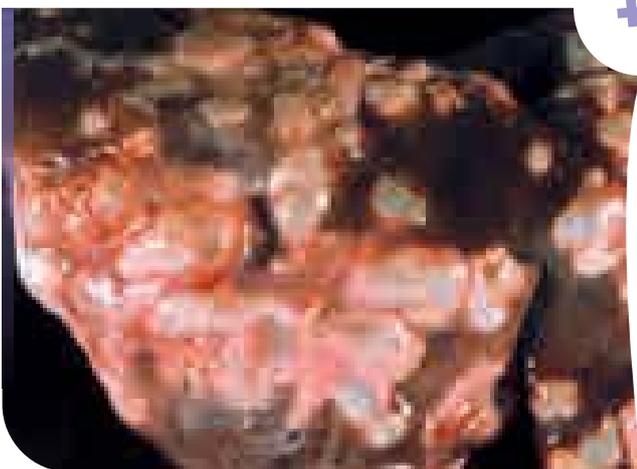
L'Hydatidose : de loin la plus grave (car elle peut aussi atteindre l'Homme) ; les animaux présentent des kystes souvent volumineux et encastrés dans le foie ou le poumon : ces lésions sont **irréversibles**.

Cette maladie touche les **brebis adultes** et ces lésions sont souvent découvertes à l'abattoir, sur les brebis de réforme.

Quand les lésions sont aussi importantes, les signes cliniques dépendent de la localisation des kystes (foie ou poumon). On peut donc observer soit un amaigrissement ou des problèmes respiratoires mais aucun signe réellement caractéristique : c'est l'autopsie qui permettra de faire le diagnostic.

L'Homme se contamine au contact du chien qui peut porter des œufs de ténia sur son pelage (en particulier le train postérieur) ou sur sa langue car il se lèche ; il faut donc bien se laver les mains avant de manger pour éviter d'ingérer des œufs de ténia Echinocoque.

 *Attention ce sont les enfants qui risquent le plus d'attraper cette maladie : kystes aux poumons au foie et parfois aussi au cerveau. Il n'y a pas de traitement médical d'où la nécessité d'une opération chirurgicale.*



Kystes hydatiques



Ne pas confondre l'hydatidose avec l'Echinococcose alvéolaire due à un ténia du renard et des carnivores domestiques dont l'hôte intermédiaire est un petit rongeur (campagnol). L'Homme s'infeste au contact du chien parasité ou en mangeant des aliments souillés par le renard (baies).

+ UNE PRÉVENTION SIMPLE

Pour ces trois maladies, il existe pourtant une prévention simple et très efficace : la vermifugation des chiens de l'exploitation avec une spécialité contenant du **Praziquan-
tel** (dose de 50 mg/10kg), seule molécule réellement efficace contre les ténias ; *tous les vermifuges pour chien ne se valent pas* ; cette vermifugation doit être réalisée tous les quatre mois en prévention simple.

Les chiens vermifugés doivent être laissés à l'attache pendant 48h et les crottes doivent être ramassées et brûlées.



Pourquoi vermifuger régulièrement les chiens de troupeaux ovins ?

Pour les éleveurs transhumants, **la vermifugation** des chiens avant la montée et à la descente d'alpage **est impérative**.

Sachez que dans certains troupeaux, ces cestodoses larvaires sont en recrudescence ; cela est probablement dû à la présence permanente des chiens de protection qui ont un accès facile et continu aux carcasses d'agneaux ou de brebis, particulièrement en alpage, en colline ou sur parcours, lieux où le berger ne repère pas toujours rapidement les animaux morts. Dans les cas où les facteurs de risque sont importants et où les cestodoses larvaires ont été diagnostiquées, il est conseillé de **vermifuger les chiens tous les 2 mois**.

Hormis la présence d'anneaux de ténias dans les crottes de chien, il n'y a pas ou peu de signes cliniques chez le chien ; en cas d'infestation massive, il peut y avoir

de l'amaigrissement et un poil terne ; parfois cette infestation peut provoquer chez le chien des démangeaisons anales, d'où le signe du traîneau : le chien se traîne le postérieur par terre (mais ce signe n'est pas caractéristique car il existe également en cas d'infection des glandes anales).

C'est pourquoi cette vermifugation des chiens de troupeaux doit être systématique.

Attention, ne pas confondre ces cestodoses larvaires avec le Ténia ou Moniezia des agneaux qui peut engendrer des retards de croissance et diarrhées chez les agneaux : présence des anneaux de ténia qui ressemblent à des grains de riz dans les crottes des agneaux).

Jean-Luc CHAMPION - GDS 04



La fièvre Q ovine: Quel niveau d'excrétion après mise-bas ?



L'année dernière, un sondage sérologique Fièvre Q avait été réalisé afin d'estimer la proportion d'animaux séropositifs dans les troupeaux ovins et caprins (résultats dans le "Santé des Elevages 2011"). Pour faire suite à ce sondage sérologique, des Écouvillons Vaginaux (EV) ont été effectués après mise-bas afin de déterminer le niveau d'excrétion des microbes de la fièvre Q après une mise-bas normale chez les ovins dans les troupeaux sondés.

Ce sondage a concerné **10 troupeaux des Alpes de Haute Provence** et **16 troupeaux du Var**. Au total, **469 écouvillons vaginaux** de brebis ont été effectués dans **26 troupeaux**. Soit en moyenne **18 écouvillons** par troupeau (6 sur primipares de 2 ans, 6 sur des brebis de 3-4 ans et 6 sur des brebis de 5 ans et plus).

Les écouvillons ont été réalisés en moyenne 6 jours après mise bas dans les Alpes de Haute Provence et 20 jours dans le Var.

+ UNE FAIBLE EXCRÉTION CHEZ LES BREBIS

Les analyses réalisées sont des PCR quantitatives, permettant d'estimer le nombre de microbes présents sur l'écouvillon. Les résultats sont regroupés en 3 classes : négatifs (douteux compris), excréteurs (entre 100 et 10000 germes par EV) et fortement excréteurs (plus de 10000 germes par EV).

Excrétion	Nullé ou Douteuse	Moyenne (100 à 10000)	Forté (>10000)
Caprins	73%	19%	8%
Ovins	89%	8%	3%

Cette étude montre que les brebis sont relativement peu excrétrices alors que nos troupeaux ovins sont tous sérologiquement positifs (1/3 des animaux en moyenne).

+ COMPARAISON AVEC LES CAPRINS

Le pourcentage d'animaux séropositifs chez les caprins est le même que chez les ovins (1/3 des animaux) mais il y a plus d'excrétion chez les chèvres.

Il y a autant de troupeaux excréteurs en ovins qu'en caprins (38% versus 36%), mais **il y a 2,5 fois plus de chèvres excrétrices et l'excrétion est environ 2 fois plus forte chez les chèvres.**

A noter également que même s'il y a beaucoup moins d'avortements chez les chèvres que chez les brebis, la Fièvre Q est la 1^{re} cause abortive en caprins alors que seulement 4% des avortements ovins sont dus à cette maladie dans notre région.

Jean-Luc CHAMPION
vétérinaire conseil GDS 04





La vasectomie du bélier : un outil pour grouper l'agnelage



Dans nos élevages extensifs, le bélier vasectomisé est une bonne solution pour simplifier l'effet bélier et réussir des agnelages groupés.

+ L'EFFET BÉLIER

Outre la préparation alimentaire (flushing) ou l'utilisation de méthodes artificielles comme les éponges ou la mélatonine, il existe une méthode efficace dénommée l'effet mâle ou effet bélier.

Après une séparation d'au moins un mois, l'introduction de béliers dans un lot de brebis sans activité ovulatoire, induit une ovulation dans les 2 à 4 jours qui suivent chez une grande partie des brebis. Ce cycle d'ovulation est court et silencieux puis il est suivi 17 jours plus tard (durée du cycle normal de la brebis) d'une deuxième ovulation généralement associée à un comportement de chaleurs avec à la clé une saillie fécondante.

Tous les sens de la brebis sont impliqués dans l'effet bélier (odorat, vue, ouïe, toucher) **la réponse ovulatoire maximale est toujours obtenue lorsqu'il y a contact physique entre la brebis et le bélier.**

Donc 21 jours avant la date de la lutte, on a tout intérêt à mettre au contact direct des brebis un ou plusieurs mâles dans le but de provoquer l'ovulation sans les féconder (afin d'éviter un agnelage précoce en montagne). Pour cela il est conseillé de disposer d'un bélier vasectomisé.

+ QU'EST-CE QU'UN BÉLIER VASECTOMISÉ ?

C'est un bélier qui garde ses caractères de mâle mais chez qui les canaux déférents qui conduisent les spermatozoïdes du testicule au pénis ont été ligaturés au cours d'une intervention chirurgicale. Ce bélier sera donc stérile et servira de "boute en train" pour déclencher les chaleurs des brebis mais sans les féconder.



*Lors de l'introduction du lot de béliers fertiles, il est préférable de retirer le bélier vasectomisé qui se comporte comme un bélier normal. A ce titre, il doit faire l'objet d'un dépistage sérologique *B. ovis* annuel, comme les autres béliers du troupeau.*

+ COMMENT PRATIQUE-T-ON LA VASECTOMIE ?

C'est une opération réalisée par le vétérinaire sous anesthésie générale. Le bélier, au préalable mis à la diète, est placé sur le dos pour l'intervention.



Vasectomie : Isolement du canal déférent

Après rasage et désinfection du haut du scrotum (zone opératoire), le vétérinaire pratique une ouverture de 5 cm sur le cordon, l'isole, repère le canal déférent, et le sectionne. La même opération est ensuite réalisée sur l'autre canal déférent.

Pour finir, la peau est suturée et le bélier est mis sous antibiotiques afin de prévenir tout risque d'infection. Il faut ensuite isoler le bélier opéré pendant quelques jours.

Attention ! Après la vasectomie, le bélier peut rester fertile encore pendant environ 3 semaines à cause des réserves de sperme contenues dans l'ampoule spermatique.

Cette intervention réalisée par le vétérinaire sous anesthésie locale ou générale, permet à l'éleveur d'avoir à disposition, pendant plusieurs années, un bélier "souffleur" qui va favoriser la mise en chaleur synchronisée des brebis avant l'introduction des mâles fertiles.

Bernard Leterrier
vétérinaire conseil du GDS 05





La Besnoitiose Bovine : vers la maîtrise de la maladie



Depuis l'identification de la maladie dans la région en 2005, les GDS et la FRGDS ont constamment mené des actions pour apporter des conseils aux éleveurs face à cette maladie émergente et très mal connue. Ce travail porte ses fruits avec une prise de conscience nationale du problème et la mise en œuvre d'actions concrètes.

FOCUS SUR LE CHAMPSAUR

Le Champsaur est une zone d'élevage bovin très importante de la région, les premiers cas de Besnoitiose y ont été diagnostiqués il y a plus de 6 ans. Pourtant, contrairement à d'autres zones, l'ensemble des exploitations ne semble pas avoir été touché.

Un dépistage sérologique volontaire a donc été proposé aux éleveurs d'une vingtaine de communes à l'occasion de la prophylaxie. **47 éleveurs** ont participé pour un total de près de **3000 bovins** dépistés.

Les résultats ont révélé une situation moins alarmante que dans d'autres secteurs de la région :

- + plus de la moitié des cheptels est entièrement négative et seuls 10% des cheptels ont plus de 20% d'animaux séropositifs
- + deux cheptels voisins peuvent être dans des situations épidémiologiques très différentes
- + dans les cheptels laitiers, le pré-troupeau (génisses) est parfois indemne alors que 70 % des laitières sont positives
- + il n'y a pas de lien évident entre pourcentage d'animaux séropositifs et nombre d'animaux malades

Il est probable que l'aide financière pour l'élimination des animaux malades et porteurs



bovin en phase de sclérodémie

de kystes proposée par le Conseil Général et le GDS des Hautes-Alpes depuis plusieurs années ait permis de ralentir la diffusion de la maladie. S'il paraît judicieux pour les cheptels où il y a peu d'animaux séropositifs de les éliminer, la gestion des cheptels fortement touchés est plus délicate. L'élimination rapide des animaux malades est dans tous les cas la règle de base.

Cette étude financée par le Conseil Régional Provence Alpes Côtes d'Azur, l'Etat (Fonds National d'Aménagement et de Développement du territoire), le GDS 05 et la FRGDS a coûté près de 30 000€. Elle devrait se poursuivre en 2013 dans le cadre d'études nationales menées par GDS France.

LES OBJECTIFS NATIONAUX

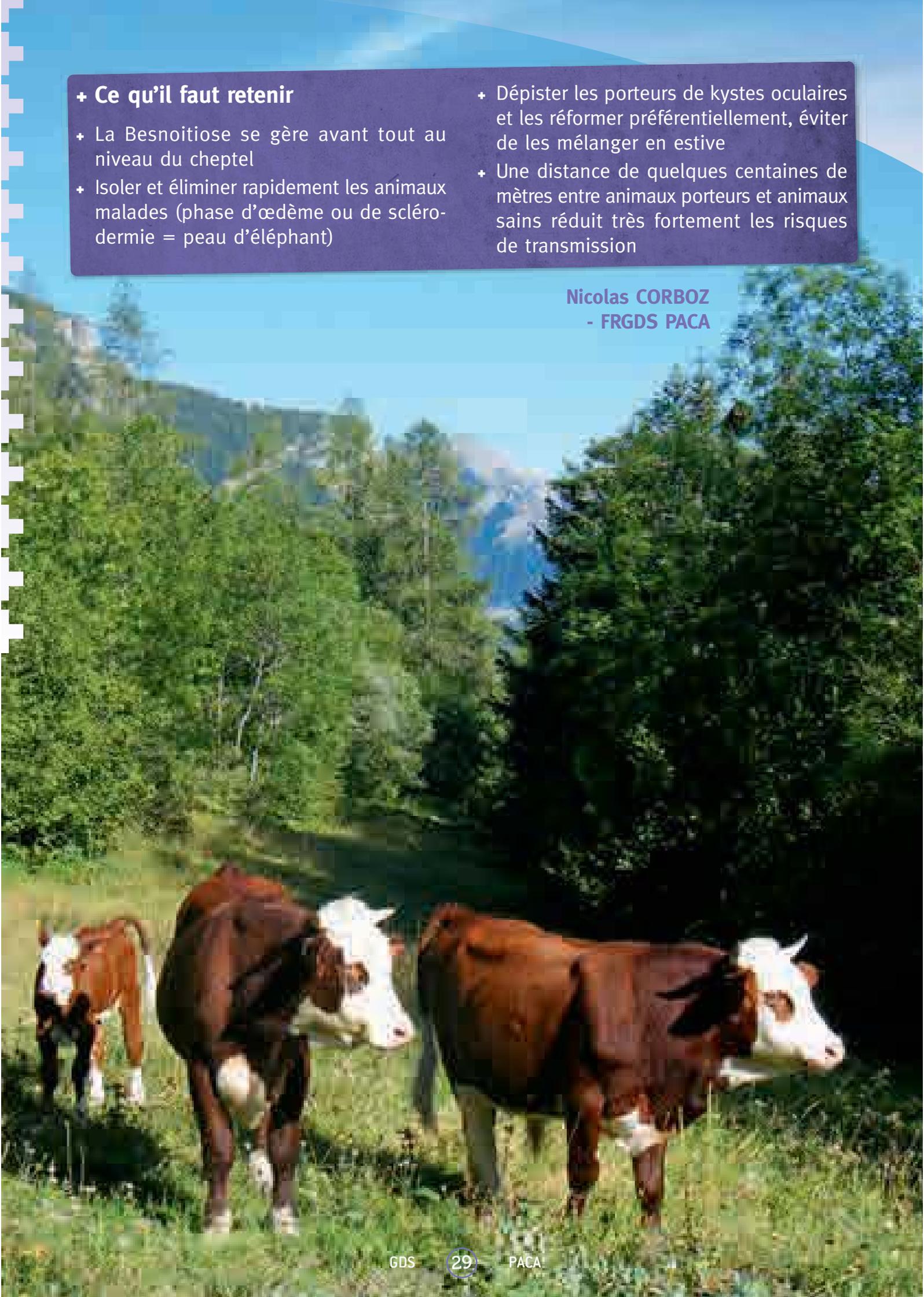
Plusieurs études nationales ont été lancées, financées par la Caisse Nationale de Solidarité Santé Animale. Elles ont pour objectifs :

- + d'améliorer les outils de diagnostic afin de pouvoir dépister de façon certaine les animaux atteints par la maladie
- + de tester les possibilités d'assainissement des cheptels faiblement positifs et de maintenir le statut indemne
- + de tester des méthodes de maîtrise de la maladie dans les cheptels fortement touchés

+ Ce qu'il faut retenir

- + La Besnoitiose se gère avant tout au niveau du cheptel
- + Isoler et éliminer rapidement les animaux malades (phase d'œdème ou de sclérodémie = peau d'éléphant)
- + Dépister les porteurs de kystes oculaires et les réformer préférentiellement, éviter de les mélanger en estive
- + Une distance de quelques centaines de mètres entre animaux porteurs et animaux sains réduit très fortement les risques de transmission

Nicolas CORBOZ
- FRGDS PACA





IBR : assainir maintenant, pour anticiper les évolutions nationales de demain

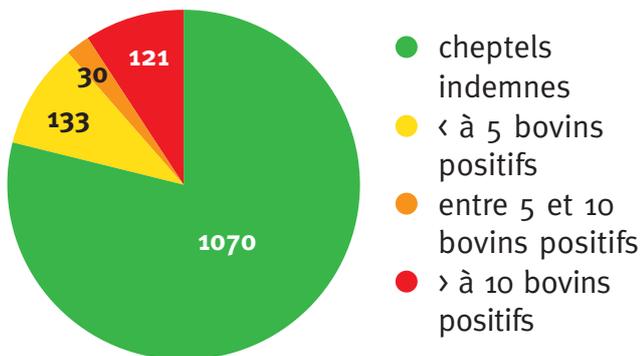


Malgré une amélioration de la situation en PACA, celle-ci reste préoccupante dans certains départements. Cette situation est d'autant plus inquiétante que la réglementation de l'IBR est susceptible d'évoluer dans un futur proche.

+ PACA : DES SITUATIONS QUI DIVERGENT D'UN DÉPARTEMENT À L'AUTRE

La région PACA compte environ **7350 bovins positifs** (18% des animaux) répartis dans **284 cheptels** (21% des troupeaux).

- + Les **Bouches-du-Rhône** comptent près de **6000 bovins positifs** (33% des animaux) répartis dans **118 cheptels** (45% des troupeaux). Ce sont principalement des manades où la vaccination généralisée est pratiquée afin de limiter la circulation virale.
- + Les **Alpes de Haute-Provence** comptent presque **760 bovins positifs** (6% des animaux) répartis dans **97 cheptels** (35% des troupeaux).
- + Les **Hautes-Alpes** comptent environ **500 bovins positifs** (2% des animaux) répartis dans **47 élevages** (8% des troupeaux).
- + Le **Var**, le **Vaucluse** et les **Alpes Maritimes** rassemblent **65 bovins positifs** (2% des animaux) répartis dans **22 cheptels** (10% des troupeaux).



Répartition des cheptels de PACA en fonction de leur situation IBR

Depuis la mise en place de la prophylaxie obligatoire de l'IBR en 2007, on observe en PACA une stagnation du nombre de troupeaux infectés, malgré une diminution du nombre de bovins positifs.

+ ASSAINIR ET PROTÉGER LES TROUPEAUX

L'assainissement des troupeaux passe d'abord par un **respect strict des délais de rappel de vaccination** puis par **l'élimination des positifs**.

Un fois assaini, il est primordial de protéger son troupeau d'une réintroduction du virus, en **isolant et en contrôlant par sérologie** les animaux introduits. Les contaminations se faisant également lors des mélanges, il est important que les responsables d'alpages **réglementent l'accès aux alpages** pour les animaux infectés.

Près de **60% des troupeaux infectés ont moins de 10 bovins positifs dans leur troupeau**. Pour ces derniers, l'assainissement serait possible en 2 ou 3 ans maximum. Par contre, **pour 40% des troupeaux qui ont plus de 10 bovins positifs**, l'assainissement sera plus difficile et ne se fera pas sans une réelle volonté des éleveurs.

La situation française en matière d'IBR étant relativement hétérogène, certains départements expriment clairement leur volonté d'avancer sur l'assainissement en IBR et d'obtenir la reconnaissance européenne du plan de lutte français.

+ ÉVOLUTIONS DE LA PROPHYLAXIE OBLIGATOIRE DE L'IBR

Un groupe de travail national travaille sur l'évolution de l'arrêté ministériel de 2006 qui règlemente la prophylaxie obligatoire de l'IBR en France. **L'objectif de cette démarche est d'accélérer l'assainissement des troupeaux en IBR.** Pour ce faire, un certain nombre de mesures ont été listées et feront l'objet d'une étude de faisabilité avant leur mise en place :

- + Abaissement de l'âge de dépistage des animaux en prophylaxie ;
- + Interdiction de vente des animaux positifs pour l'élevage.

Même si ces mesures ne sont pas encore à l'ordre du jour, **un renforcement de l'application des mesures réglementaires existantes** (contrôle renforcé de la vaccination des animaux positifs notamment) est à prévoir.

+ RECONNAISSANCE EUROPÉENNE DU PLAN DE LUTTE FRANÇAIS

L'Association pour la CERTification en Santé Animale (A.CER.S.A.) a établi un cahier des charges national permettant aux éleveurs qui le souhaitent de bénéficier d'une appellation certifiant le statut indemne d'IBR ou contrôlé en IBR de leur troupeau.

En PACA, 31% des éleveurs ont fait cette démarche et bénéficient ainsi d'une appellation IBR. Par ailleurs, 50% des troupeaux de PACA pourraient bénéficier d'une appellation IBR par un simple engagement de l'éleveur.

L'appellation IBR est nationalement reconnue. Au niveau européen, le seul le plan

de lutte reconnu est le plan allemand. **Pour que la France bénéficie également de la reconnaissance européenne de son plan de lutte, quelques aménagements doivent être apportés au protocole national** afin que ce dernier soit compatible avec le protocole européen.

Les aménagements de notre plan de lutte porteraient sur les modalités d'acquisition de la qualification, le maintien de la qualification en élevage laitier et la gestion des suspensions.

Les principaux points du cahier des charges susceptibles de changer seraient les suivants (sous réserve) :

- + Pour les allaitants : un allongement de la période minimale d'acquisition de la qualification à 5 mois (au lieu de 3 mois actuellement) et un abaissement de l'âge de dépistage à 12 mois (avec prélèvement des mâles)
- + Pour les laitiers : soit un allongement de la période minimale d'acquisition, soit un prélèvement sérologique des animaux non testés dans le lait de grand mélange.
- + Une gestion identique des suspensions quel que soit le nombre de bovins positifs (si 1 bovin positif ou moins de 1% du cheptel, le protocole de requalification rapide ne sera plus possible)

“L'eupéanisation” du cahier des charges français est prévue pour début 2013.

Nous devons anticiper le durcissement de la réglementation et de l'accès à une qualification IBR. Il est donc important d'acquérir cette qualification rapidement pour les éleveurs qui le souhaitent.

**Carine VILARDELL - GDS 04
Marceline PEGLION - FRGDS PACA**





Une maladie émergente en Europe : la maladie de Schmallenberg



En septembre 2011, des cas inexplicables de diarrhées aiguës avec fièvre et baisse de production laitière sont observés sur des bovins aux Pays-Bas et en Allemagne. Un virus jusqu'alors inconnu est identifié : le virus de Schmallenberg, proche du virus Akabane qui frappe des ruminants en Australie et au Japon.

+ DES SYMPTÔMES BÉNINS SUR LES ADULTES MAIS PLUS GRAVES SUR LES FŒTUS ET LES NOUVEAUX NÉS

En janvier 2012, les premiers cas cliniques apparaissent sur des ovins, puis sur des bovins et dans une moindre mesure sur des caprins.

Ils se manifestent par des malformations, des avortements et des mortinatalités pouvant atteindre **5 à 50% des animaux** d'une exploitation selon les cas.

Les signes cliniques les plus caractéristiques sur les agneaux sont **des blocages des articulations, des torticolis et absence ou réduction du cerveau**. Sur les veaux et les cabris, les signes cliniques sont identiques.



Agneau malformé : torticollis



Agneau malformé : arthrogrypose

+ HYPOTHÈSES SUR L'ORIGINE DE LA MALADIE

Il s'agit d'une maladie vectorielle : la contamination se fait essentiellement par l'intermédiaire d'un insecte de type culicoïde comme pour la FCO. L'origine la plus probable est l'arrivée de ce virus hébergé par un insecte lors d'un transport maritime dans un des grands ports du nord de l'Europe. Sa diffusion est rapide et massive.

+ LA PÉRIODE A RISQUE

La contamination de la brebis au cours du 2^e mois de gestation et de la vache au cours du 4^e mois provoque des cas d'avortements et surtout des malformations.

Par conséquent, selon la présence de vecteurs contaminés au printemps ou à l'automne 2012, des cas pourraient être observés aux cours des mises-bas suivantes.

⊕ LE DIAGNOSTIC

Il repose essentiellement sur l'observation des symptômes sur les femelles (avortements) et sur les nouveau-nés (malformations). Le diagnostic est possible par isolement du virus (PCR) à partir du cerveau de l'avorton ou de sang de la mère. Un test sérologique sur le sang du nouveau-né ou de la mère (méthode Elisa) est aujourd'hui opérationnel. L'immunité contre cette maladie serait solide et durable.

Aucune solution curative ou préventive n'existe actuellement. Un vaccin est en cours d'élaboration. Les recommandations nationales sont le diagnostic, la déclaration et le recensement des cas observés.

Bernard LETERRIER
vétérinaire conseil GDS 05





L'acidose ruminale de la chèvre



L'acidose ruminale a pour origine un déséquilibre alimentaire. Elle provoque des chutes de production et favorise l'expression d'autres pathologies pouvant entraîner de la mortalité.

L'acidose ruminale se développe principalement lors d'un excès d'aliments riches en amidon ou avec des aliments trop peu riches en fibres. Elle entraîne une modification de la flore ruminale et il en résulte une acidification plus ou moins forte du contenu ruminal. L'acidose aiguë s'exprime par une chute brutale de la lactation, un arrêt de la motricité ruminale et une diarrhée accompagnée de troubles digestifs. Les signes de l'acidose chronique sont moins évidents. La motricité ruminale est ralentie, l'appétit est capricieux et des épisodes de diarrhée peuvent survenir.

+ L'ACIDOSE FAVORISE L'APPARITION DE NOMBREUSES MALADIES

La forme aiguë d'acidose est souvent mortelle. L'acidose chronique peut favoriser l'expression de maladies digestives comme le parasitisme (strongles...), l'entérotoxémie ou des maladies chroniques comme la paratuberculose.

Par ailleurs, elle peut induire une carence en vitamine B1 qui provoque des troubles nerveux, c'est la nécrose du cortex cérébral.

La majorité des cas d'enterotoxémie chez les caprins font suite à un épisode d'acidose ruminale. On observe une diarrhée très liquide, parfois sanguinolente, accompagnée de douleurs abdominales et d'une forte hyperthermie. Des convulsions ou une phase de coma peuvent précéder la mort. Le cadavre gonfle rapidement et les muqueuses sont violacées.

+ DES CIRCONSTANCES D'APPARITION MULTIPLES

Le début de lactation est une période critique, car les apports énergétiques de la ration sont en progression pour une faible capacité d'ingestion. L'acidose ruminale peut néanmoins survenir à tout moment du cycle de production. Elle est souvent liée à un déséquilibre de la ration (excès de sucres ou insuffisance de fourrage). Le mode de distribution de la ration a également son importance. Les concentrés en salle de traite sans apport préalable de fourrage provoqueront des pics réguliers d'acidose. Enfin tout changement brutal de la ration peut avoir pour conséquence une acidose (augmentation des concentrés, mise au pâturage rapide, changement de parcelle).

+ COMMENT ÉVITER L'ACIDOSE ?

- + *Distribuer du fourrage grossier avant le concentré.*
- + *Fractionner la ration de concentré en plusieurs repas par jour (max 400 g/distribution).*
- + *Transitions alimentaires progressives.*
- + *Apport de bicarbonate dans la ration en cas de nécessité (10 g/animal/jour).*

Benjamin DELTOUR - GDS 26

L'accès aux caissons d'équarrissage



Dans le département, il existe toujours des caissons d'équarrissage, pour lesquels quelques règles d'utilisation sont à respecter. Vous trouverez dans le tableau ci-dessous, les informations relatives à chaque caisson.



	Accès au caisson	Contact
Sisteron	Du lundi au vendredi 8h - 12h / 13h30 à 17h	Agent de réception Tél. : 07 60 47 27 32
La Bréole	Mercredi : 13h30 – 16h30 Samedi : 9h - 12h	Communauté de Commune Ubaye-Serre Ponçon - Tél. : 04 92 85 51 15 en cas d'absence un répondeur délivre un numéro de portable
Saint-André	Clé à retirer à la mairie 8h-12h et 13h30-17h30 Fermé le vendredi après-midi	Mairie Tél. : 04 92 89 02 04
Reillanne	Horaires d'ouverture de la déchetterie lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi.	Agent déchetterie Tél. : 06 87 70 83 27 (M. Roger GRAC)
Forcalquier	Clé à retirer à la Communauté de Communes de Forcalquier 8h-12h et 14h-18h mercredi à partir de 8h30 ou chez M. ZAMMIT (éleveur à Fontienne)	Communauté de Communes Tél. : 04 92 75 33 21 M. ZAMMIT : Tél. : 04 92 73 07 70
Seyne		Projet arrêté
Noyers sur Jabron		Création en cours

+ OPÉRATION BACS ÉQUARRISSAGE

Une enquête menée par le GDS auprès de tous les éleveurs a permis d'identifier les secteurs du département où le plus d'éleveurs ont exprimé leurs besoins de disposer d'un **bac individuel d'équarrissage**. A noter que ces bacs n'ont pas pour vocation de se substituer totalement aux caissons collectifs mais sont une nécessité dans les secteurs dépourvus de caissons.

Grâce à un partenariat financier avec le **Conseil Général** et les **Communautés de Communes** (Duyes et Bléone / Vallée de l'Ubaye, pour le moment), le GDS a lancé une opération de commande groupée de bacs d'équarrissage.

+ POURQUOI ACQUÉRIR UN BAC D'ÉQUARRISSAGE ?

Le bac est spécialement conçu pour y **stocker des cadavres** dans des conditions acceptables avant collecte et **faciliter l'enlèvement** par l'équarrisseur, sans manipulation manuelle des cadavres.

Le bac est élaboré à partir de matériaux robustes et **durables** dans le temps.





Les résultats de la prophylaxie bovine : campagne 2012



Bilan au 30 Septembre 2012 : 192 élevages ont réalisé leur prophylaxie, soit un taux de réalisation de 73%.

+ RAPPEL DES RÈGLES DE PROPHYLAXIE BOVINE

	PROPHYLAXIES DES BOVINS	
	Fréquence	Proportion d'animaux
Brucellose	Tous les ans	20% des bovins > 24 mois
Leucose	Tous les 5 ans	
Tuberculose	Tous les 3 ans	100% des bovins > 24 mois
Varron	Aléatoire	
IBR	Tous les ans	

+ LES MALADIES RÉPUTÉES CONTAGIEUSES (MRC)

La gestion des MRC est assurée par le GDS 04 par délégation de la DDCSPP. Celle-ci intervient uniquement en cas de résultat positif.

Maladie	Nb. de cheptels contrôlés	Nb. d'animaux contrôlés	Nb. de résultats positifs
Brucellose	192 cheptels	1724	18 dans 9 cheptels
Leucose	33 cheptels	204	0
Tuberculose	79 cheptels	2369	0

Concernant les résultats positifs en brucellose, il s'agissait de réactions sérologiques faussement positives, qui ont nécessité des examens complémentaires pour maintenir la qualification des troupeaux.

+ LES MALADIES RÉGLEMENTÉES

Leur gestion est **intégralement** assurée par le GDS.

Varron : cette année, 1 bovin d'un élevage transhumant en zone frontalière a été contrôlé

positif en sérologie. Un contrôle visuel sur le troupeau et un traitement à l'Ivomec microdose ont été réalisés. La vigilance reste de mise dans les zones frontalières.

	Nb. de cheptels contrôlés	Nb. d'animaux contrôlés	Nb. de résultats positifs	Nb. de cheptels avec résultats positifs
IBR	192 cheptels	4529 bovins	74 positifs	44

IBR : On compte à ce jour dans les Alpes de Haute-Provence, **725 bovins positifs** répartis dans **90 troupeaux**. Ces chiffres baissent en moyenne de **10%** chaque année. La lutte doit continuer ! (voir article p 29-30)

+ SUSPICION DE BRUCELLOSE

12 bovins d'un même élevage ont réagi au test sérologique brucellose de routine (l'épreuve à l'antigène tamponné). **5 d'entre eux** ont été confirmés par un test sérologique complémentaire (la fixation du complément). La DDCSPP a alors placé cet élevage sous Arrêté Préfectoral de Mise sous Surveillance (APMS) et a ordonné le contrôle de l'ensemble des bovins de plus d'un an (soit **240 bovins**). Tous les bovins, même ceux initialement positifs, ont **tous été confirmés négatifs**. A l'issue de ce contrôle, la DDCSPP, sur avis favorable de la DGAL, a levé l'APMS. Ces réactions sont qualifiées d'atypiques, très certainement dues à la bactérie *Yersinia Enterocolitica*. Cette bactérie présente dans les eaux d'abreuvement souillées entraîne une réaction aux tests sérologiques de la brucellose et en est indifférenciable.

+ Les règles d'introduction de bovins (achat ou pension)

1^{re} étape : Connaître le statut IBR du cheptel de provenance afin de déterminer si vous devez ou non réaliser une prise de sang pour l'IBR :



Statut IBR de l'animal / du cheptel de provenance	Tout venant <i>Sans appellation</i>	Cheptel certifié "Cheptel indemne en IBR" "Cheptel contrôlé en IBR"		Bovin positif et/ou vacciné
		Temps de transport < 24 heures	Temps de transport > 24 heures	
Prise de sang pour l'IBR lors de l'introduction	OUI ¹	NON	OUI ²	NON

¹ Soit maximum 15 jours avant le départ du bovin de chez le vendeur, soit dans les 10 jours qui suivent l'introduction.

² Au plus tôt 15 jours après l'introduction (mettre en évidence une éventuelle contamination pendant le transport)

2^e étape : Evaluer le temps de transport entre l'exploitation d'origine des bovins et votre exploitation afin de déterminer si vous devez effectuer le contrôle d'introduction pour la brucellose et la tuberculose.



Temps de transport	< à 6 jours	> à 6 jours		
Âge de l'animal	Quel que soit l'âge de l'animal	< 6 semaines	> 6 semaines < 24 mois	> 24 mois
Contrôle à réaliser	aucun	aucun	Tuberculose ³	Tuberculose et Brucellose ³

³ A faire dans un délai de 30 jours maximum suivant l'introduction du bovin

3^e étape : Faire rééditer l'ASDA (=carte verte) de l'animal à votre numéro d'élevage, pour cela vous devez compléter et signer le verso de l'ASDA avant de l'envoyer au GDS ou de la remettre à votre vétérinaire lors de la prise de sang d'introduction.

ATTENTION : Depuis le 1^{er} novembre 2011, en cas de non-respect des règles d'introduction décrites ci-dessus, la réédition à votre numéro d'élevage des ASDA des bovins introduits sera bloquée dans l'attente d'une régularisation.

👉 Pour les élevages engagés dans la certification IBR : contactez le GDS !





La BVD : Diarrhée Virale Bovine



Un bovin sur cent est porteur du virus de la BVD, principalement sécrété par les voies nasales et transmis par contact direct "mufle à mufle".

+ SIGNES ANNONCIATEURS DE LA BVD

La BVD provoque une baisse des défenses immunitaires ce qui peut engendrer des problèmes variés : pathologies respiratoires, avortements, diarrhées et mortalité sur les jeunes veaux, malformations, métrites, infertilité, mammites, boiteries,...

La maladie des muqueuses correspond à la forme aiguë de la maladie, et affecte les jeunes bovins IPI (diarrhées, ulcères buccaux, mort inéluctable)

Un animal naît Infecté Permanent Immunotolérant (IPI), il ne le devient pas.

Pour qu'il y ait création d'un IPI, il faut que le virus contamine une femelle non vaccinée ou séronégative entre le 2^{ème} et le 4^{ème} mois de gestation. Les IPI excrètent fortement le virus durant toute leur vie (bombe à virus). Attention, si la plupart des IPI sont plus chétifs que les autres et meurent avant l'âge de 2 ans, certains peuvent passer inaperçus, arriver à l'âge adulte et se reproduire. **Une vache IPI donne toujours naissance à veau IPI.**

+ COMMENT SE PROTÉGER DE LA BVD ?

1 Dépister et éliminer les IPI afin de stopper la circulation du virus dans le troupeau. Les IPI sont la principale source de contamination dans un troupeau.

Le choix de l'analyse se fait en fonction de l'âge de l'animal.



- 2 Vacciner les femelles séronégatives** avant la mise à la reproduction à l'aide d'un vaccin à protection fœtale ce qui empêche la création de nouveaux IPI.
- 3 Respectez une quarantaine de 15 jours de tous vos achats.**

Age de l'animal	Recherche d'anticorps (Ac)	Recherche du virus (Ag ou PCR)	
< à 6 mois	Pas possible présence d'anticorps maternels	PCR	
> à 6 mois	Sérologie	Antigénémie	PCR

Comme l'IBR, la BVD s'achète !

Les départements d'élevage français, luttant activement contre la BVD, éliminent leurs IPI qui se retrouvent pour certains sur le marché. Pour vous prémunir de l'introduction d'un IPI, ayez le bon réflexe : faites une prise de sang d'achat et n'achetez pas n'importe quoi à n'importe qui !

La BVD : la certification "Bovin non-IPI"



En 2013, une nouvelle certification sera disponible pour les éleveurs volontaires : l'appellation "Bovin non I.P.I." destinée à attester qu'un bovin n'est pas Infecté Permanent Immunotolérant (I.P.I.) à l'égard du virus de la BVD.

+ INTÉRÊTS DE LA CERTIFICATION

La présence d'une mention "**Bovin non-I.P.I.**" sur la carte verte de l'animal permet donc de se prémunir du risque d'introduction d'un animal I.P.I. dans son cheptel.

C'est également une source d'économie car cela permet **d'éviter des recontrôles systématiques** à l'introduction.

Enfin, le statut non-I.P.I. peut également donner de la **plus-value à un animal lors de sa vente**, en apportant une garantie sanitaire supplémentaire à l'acheteur.

Attention : la certification ne couvre pas le risque lié à l'introduction d'un animal virémique transitoire : ces derniers ne sont pas des I.P.I. mais ont été récemment contaminés par le virus et sont contagieux pendant 2 à 3 semaines, le temps qu'une réaction immunitaire se mette en place. **La quarantaine reste donc indispensable !**

+ UN PROCESSUS VOLONTAIRE

L'attribution de la certification se fait à l'animal et en aucun cas au cheptel.

Il existe plusieurs moyens de qualifier un bovin :

+ A partir d'**analyses individuelles** réalisées directement sur le bovin concerné par prise de sang ou bientôt, par prélèvement de cartilage lors de la pose de la boucle d'identification (*voir encadré*).

- + A partir d'**analyses réalisées en série** sur le troupeau (lait de grand mélange)
- + A partir des **filiations (ascendance ou descendance)** que l'on peut établir entre les bovins.

Boucle ALLFLEX

Un nouvel outil sera bientôt disponible, il s'agit de la boucle auriculaire à prélèvement de cartilage (photo 1 et 2). Cette boucle permet à l'éleveur de faire lui-même le prélèvement, d'avoir une analyse PCR immédiatement après la naissance et donc de déterminer le statut BVD du jeune bovin.

Si vous êtes intéressés par l'obtention de la certification "Bovin non-IPI" pour vos bovins, n'hésitez pas à contacter le GDS pour plus d'informations sur la démarche à mettre en œuvre.

Marceline PEGLION – FRGDS PACA
Carine VILARDELL – GDS 04





La collecte des déchets de soins vétérinaires



Depuis le lancement de la collecte des déchets de soins vétérinaires par le GDS, 140 éleveurs disposent de conteneurs pour y stocker leurs déchets.

Pour les éleveurs qui souhaitent intégrer cette collecte, il est possible de le faire à tout moment.

L'inscription et la remise des conteneurs s'effectuent auprès du GDS. Vous devrez alors choisir un volume de conteneur qui vous convient et procéder au règlement correspondant :

Descriptif du kit	Tarif HT	Tarif TTC
1 fût de 50 litres + 1 boîte à aiguilles de 1,8 litres	22,16 €	26,50 €
1 fût de 30 litres + 1 boîte à aiguilles de 1,8 litres	18,39 €	22 €

Tarifs 2012 en vigueur

Ces tarifs comprennent :

- + La fourniture des conteneurs
- + La collecte des conteneurs pleins et l'incinération des déchets
- + La remise d'un bordereau de prise en charge des déchets, à conserver dans votre registre d'élevage.

L'entreprise EDC Franche-Comté réalise la collecte des déchets vétérinaires des éleveurs pour le compte et à la demande du GDS.

+ Fonctionnement de la collecte

Une fois inscrit, le GDS vous communique la date de collecte.

Ensuite, il vous suffit de remettre votre fût plein au chauffeur du camion et d'en retirer un nouveau contre règlement.

+ Présentation des lieux de collecte

5 lieux sont proposés (Digne, Forcalquier, Sisteron, Saint-André et Seyne). Un point de collecte à Barcelonnette est envisageable, à condition que des éleveurs de l'Ubaye s'inscrivent.

+ Fréquence des collectes

Une à deux par an, au printemps et à l'automne, en fonction des besoins exprimés.

Tôt ou tard, l'élimination de ces déchets par une filière spécialisée rentrera dans les critères de la conditionnalité, alors ne tardez plus à vous procurer des conteneurs et profitez de cette action proposée par le GDS.

+ COMMENT TRIER SES DÉCHETS DE SOINS VÉTÉRINAIRES ?

Les aiguilles, seringues, scalpel...



Boîte de 1,8 l

Les flacons ou bidons vides, les médicaments périmés ou non utilisés
Les pansements, compresses, seringues intra-mammaires, gants de fouille...



Fût plastique de 30 l ou 50 l

Les emballages de médicaments : cartons, plastiques...



Tri sélectif ordinaire

La lutte contre l'antibio-résistance : le plan ÉcoAntibio 2017



L'usage d'antibiotiques est susceptible d'entraîner l'émergence de résistances, réduisant ainsi considérablement l'efficacité des traitements. Pour lutter contre ce phénomène, l'Etat a mis en place un plan national de lutte visant à réduire l'utilisation d'antibiotiques en élevage : le plan EcoAntibio 2017.



La résistance de micro-organismes aux antibiotiques est responsable de pertes de productivité mais aussi de décès humains. La commission Européenne estime que pour l'ensemble des états membres de l'Union, 25 000 décès seraient causés chaque année par des micro-organismes antibio-résistants.

Le développement de l'antibio-résistance est donc un enjeu de santé publique qui ne se limite pas à l'échelle locale.

C'est face à ce constat que le gouvernement a mis en place un plan quinquennal visant à réduire l'utilisation d'antibiotiques en élevage : le plan EcoAntibio 2017, mis en œuvre sur la période 2012-2017.

+ OBJECTIFS DU PLAN

L'objectif principal du plan est de réduire l'utilisation des antibiotiques en médecine vétérinaire, afin de préserver l'efficacité de ces substances qui doivent être considérées comme des médicaments particuliers.

Le plan vise une réduction de **25% en 5 ans** de l'usage des antibiotiques en médecine vétérinaire.

+ LES CHANGEMENTS POUR LES ÉLEVEURS ET LES VÉTÉRINAIRES

Le dispositif est décliné en 5 axes et 40 mesures, contenant notamment la promotion des bonnes pratiques, le suivi de l'utilisation des antibiotiques et le renforcement de la

recherche autour de l'antibio-résistance, et du développement d'alternatives aux antibiotiques.

Voici quelques-unes des mesures contenues dans le plan EcoAntibio 2017 :

- + **Développement d'un guide** de bonnes pratiques de la prescription et utilisation d'antibiotiques
- + **Renforcement de l'information** des vétérinaires et des éleveurs sur les antibiotiques
- + **Limitation** de la prescription d'antibiotiques "critiques" dont il faut prioritairement réserver l'usage pour l'Homme
- + **Inspection renforcée** du contenu des ordonnances pour limiter l'accès injustifié à ces médicaments

Même si ce sont généralement les élevages de volailles et de porcs qui sont les plus gros consommateurs d'antibiotiques, ce plan concerne tous les animaux d'élevage.

La perspective de développement de nouveaux antibiotiques étant à ce jour très réduite, il est important de prendre conscience que les antibiotiques sont un véritable bien commun dont il importe de préserver l'efficacité. Leur utilisation doit donc être pensée de manière différente : le recours aux antibiotiques doit se faire de manière prudente et raisonnée.

Marceline PEGLION - FRGDS PACA
(d'après le site du Ministère, Plan EcoAntibio 2017)



Les tarifs de prophylaxie 2013

Les éleveurs adhérents au GDS bénéficient d'une aide financière du Conseil Général, de l'Etat et du GDS pour les opérations de prophylaxie.

RAPPEL : En cas d'absence de contention qui rend la prophylaxie longue, difficile et dangereuse, le vétérinaire peut appliquer un tarif horaire d'environ **96 € HT**, à la charge exclusive de l'éleveur.

+ ESPÈCE BOVINE

(PROPHYLAXIE ANNUELLE ET INTRODUCTION)

		Tarifs HT en euros	
		Adhérent GDS	Non Adhérent
<i>Déplacement payé par l' éleveur : Kilométrage aller / retour entre le cabinet vétérinaire et l' exploitation visitée</i>		Tarif libre <i>A titre indicatif : 0,70 € / km</i>	
Visite exploitation	Éleveur	12,79	20,96
	Conseil Général	8,17	0
Prise de sang Vaccination IBR	Éleveur	0,74	2,59
	GDS	0,1	0
	Conseil Général	1,75	0
Tuberculination	Éleveur	0,73	2,31
	GDS	0,55	0
	Conseil Général	1,03	0
Visite lecture tuberculination	Éleveur	environ 83 € / h appliqué au temps effectif de contrôle des bovins tuberculisés	
	Dont forfait GDS	8,30	0
	Dont forfait Conseil Général	12,66	0

Remarque : le tarif de la tuberculination évolue afin d'améliorer d'autant plus l'efficacité de cette prophylaxie.

+ ESPÈCES OVINE ET CAPRINE

		Adhérent GDS	Non Adhérent
		<i>Déplacement payé par l' éleveur : Kilométrage aller / retour entre le cabinet vétérinaire et l' exploitation visitée</i>	
Visite exploitation	Éleveur	10,06	20,96
	GDS	3,33	0
	Conseil Général	7,57	0
Prise de sang	Éleveur	0,42	1,57
	..tat	0,38	0
	Conseil Général	0,77	0

La Caisse Coups Durs du GDS

+ A QUOI SERT-ELLE ?

La CCD, alimentée par les cotisations des éleveurs, sert à indemniser **une fois** dans leur carrière les éleveurs adhérents qui subissent des pertes sanitaires importantes dans leur élevage.

+ COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

L'éleveur doit faire une demande écrite auprès du GDS en indiquant les problèmes rencontrés. Le Conseil d'Administration examine chaque dossier et prend une décision quant à la suite à donner.

Les adresses utiles



+ GDS 04

66 boulevard Gassendi BP 117
04004 DIGNE LES BAINS CEDEX
Tél. 04 92 36 62 29 / 22
Télécopie 04 92 30 92 78
accueil.gdso4@gmail.com

+ FRGDS PACA

route de la Durance
04100 MANOSQUE
Tél. 04 92 72 73 34
Télécopie : 04 92 72 73 13
frgds.paca@wanadoo.fr

+ Laboratoire Vétérinaire Départemental 04

quartier Saint Christophe BP 9007
04990 DIGNE LES BAINS CEDEX
Tél. 04 92 32 39 33
labo-veterinaire@cgo4.fr

+ Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Protection des Populations 04

services vétérinaires
68 boulevard Gassendi BP 9028
04990 DIGNE LES BAINS
Tél. 04 92 30 37 00
Télécopie 04 92 30 37 30

+ Direction Départementale des Territoires 04

avenue Demontzey BP 211
04002 DIGNE LES BAINS CEDEX
Tél. 04 92 30 55 00
Télécopie 04 92 30 55 01

+ Coopérative les Bergers du Soleil

(anciennement SOCAHP)

1 allée des Chênes
04200 SISTERON
Tél. 04 92 61 45 00
Télécopie 04 92 61 01 05

+ Equarrissage SARIA

avenue Jean Monnet
30300 BEAUCAIRE
Pour toute demande d'enlèvement :
Ligne directe de 10h à 12h :
04 66 59 60 60
Serveur vocal 24h / 24 – 7 jours / 7 :
0891 700 102

+ Chambre Agriculture 04

66 boulevard Gassendi BP 117
04004 DIGNE LES BAINS CEDEX
Tél. 04 92 30 57 57
Télécopie 04 92 32 10 12
accueil@ahp.chambagri.fr

+ EDER - Antenne 04-83

66 boulevard Gassendi BP 117
04004 DIGNE LES BAINS CEDEX
Tél. 04 92 36 62 20
Télécopie 04 92 36 62 25



WWW.FRIGDS-PACA.ORG



Le site d'information
de la FRGDS et des
GDS de la région PACA

